

## CONSEIL D'AGGLOMERATION du 30 juin 2015 – 20 H 45

### Ordre du jour

Approbation de la séance précédente

Ordre du Jour (*rapports joints*)

#### **ADMINISTRATION**

01 – INSTALLATION DE DEUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES

#### **FINANCES**

02 - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE COMPIEGNE A LA REALISATION DES TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAUX PLUVIALES ET LES BASSINS D'ORAGE

03 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 POUR L'ANNEE 2015

04 - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE JAUX – VOTE DE TARIFS – ADAPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR

05 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES STRUCTURES

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**

06 - COMPIEGNE – SITE DE L'ECOLE D'ETAT MAJOR – CESSIION DES BATIMENTS 11 ET 12 (ANCIENNE INFIRMERIE)

07 - PLAN PLURIANNUEL DE REDYNAMISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT (FISAC) – SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS

08 – CLAIROIX – CESSIION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE « TRANSPORTS TEIXEIRA »

#### **ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS**

09 - APPEL A PROJET ECO EMBALLAGES : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE RENFORCEMENT ET L'AMELIORATION DU DISPOSITIF DE COLLECTE SELECTIVE EN HABITAT VERTICAL SUR L'ARC

10 - APPEL A PROJET ECO EMBALLAGES : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR L'AMELIORATION DU DISPOSITIF D'APPORT VOLONTAIRE DU VERRE SUR L'ARC

11 - COMMUNES DE L'ARC : MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE LA RENOVATION ENERGETIQUE

12 - TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV) - SIGNATURE DE LA CONVENTION

### **EQUIPEMENT**

13 - VENETTE – BOIS DE PLAISANCE - REALISATION D'UN « TOURNE A GAUCHE » - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

### **FONCIER - AMENAGEMENT**

14 - RETROCESSION A LA COMMUNE DE MARGNY-LES-COMPIEGNE DE TERRAINS AMENAGES PAR L'ARC « ZAC DE LA PRAIRIE 1<sup>ère</sup> TRANCHE »

15 - APPEL A PROJET - ITI URBAIN – DEPOT D'UN DOSSIER

### **URBANISME**

16 - LA CROIX SAINT OUEN - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

17 - LACHELLE - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

### **TRANSPORTS ET MOBILITE**

18 - CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR LA REALISATION DU PLAN GLOBAL DE DEPLACEMENTS

### **HABITAT**

19 - PLAN D' ACTIONS FONCIERES EPFLO - COMPIEGNE / OPERATION RUE D'AMIENS – AVENANT N°5

20 - PLAN D' ACTIONS FONCIERES EPFLO - LE MEUX / OPERATION LA PANTOUFIERE – AVENANT N°5

21 - PLAN D' ACTIONS FONCIERES EPFLO - BIENVILLE / OPERATION LE GRAMMONT - AVENANT N°5

## **ADMINISTRATION**

22 - POLITIQUE DE LA VILLE – SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE DE L'ARC SUR LA PERIODE 2015-2020

23 - EMPLOIS BENEFICIAIRES DE LOGEMENTS DE FONCTION

24 - RAPPORT D'ACTIVITES ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNEE 2014

25 - DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU PORT FLUVIAL

26 – DESIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT AU SEIN DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES

27 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION « ECONOMIE - TOURISME »

28 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

## **QUESTIONS DIVERSES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**SEANCE DU 30 JUIN 2015**

**ADMINISTRATION**

**01 - INSTALLATION DE DEUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES**

Le trente juin deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Emmanuel GUESNIER, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL.

**Ont donné pouvoir :**

Sylvie OGER-DUGAT à Philippe MARINI, Eric HANEN à Michel FOUBERT, Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER, Richard VALENTE à Solange DUMAY, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL, Béatrice MARTIN à Eric BERTRAND.

**Etait absent excusé :**

Jean-Marc BRANCHE.

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. LACROIX – Chargé de Mission  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 22 juin 2015  
Date d'affichage : 03 juillet 2015

Nombre de membres présents  
ou remplacés par un suppléant : 39

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

## ADMINISTRATION

### 01 – INSTALLATION DE DEUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES

Rapporteur : Monsieur Philippe MARINI

Messieurs Bérenger DUMAY et Yannick LECLERE, conseillers municipaux de la Ville de Margny-lès-Compiègne, ont adressé leur démission de leurs fonctions de conseillers communautaires titulaires.

Aussi, conformément aux dispositions du Code Electoral, il est proposé de procéder à la désignation de Messieurs Xavier GERARD et Georges DIAB, en qualité de conseillers communautaires titulaires.

#### **Le Conseil d'Agglomération**

Entendu le rapport présenté par Monsieur MARINI,  
Et après en avoir délibéré,

#### **DECLARE INSTALLÉS :**

- Messieurs Xavier GERARD et Georges DIAB en tant que conseillers communautaires titulaires.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**SEANCE DU 30 JUIN 2015**

**FINANCES**

**02 - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE COMPIEGNE A LA REALISATION DES TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAUX PLUVIALES ET LES BASSINS D'ORAGE**

Le trente juin deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Emmanuel GUESNIER, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL.

**Ont donné pouvoir :**

Sylvie OGER-DUGAT à Philippe MARINI, Eric HANEN à Michel FOUBERT, Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER, Richard VALENTE à Solange DUMAY, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL, Béatrice MARTIN à Eric BERTRAND.

**Etait absent excusé :**

Jean-Marc BRANCHE.

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. LACROIX – Chargé de Mission  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 22 juin 2015  
Date d'affichage : 03 juillet 2015

Nombre de membres présents  
ou remplacés par un suppléant : 39

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

## FINANCES

### **02 - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE COMPIEGNE A LA REALISATION DES TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAUX PLUVIALES ET LES BASSINS D'ORAGE**

Rapporteur : Madame Marie-Pierre DEGAGE

L'agglomération a réalisé, sous sa maîtrise d'ouvrage, trois bassins d'orage pour le stockage avant traitement des eaux usées et pluviales provenant du réseau unitaire de la Ville de Compiègne.

Celle-ci s'est engagée par délibération en date du 29 janvier 2009 à rembourser 50% du coût définitif supporté par l'ARC (déduction faite des subventions perçues).

Cette contribution de la Ville de Compiègne est établie sur la base des annuités d'emprunts et avances remboursables consenties par l'Agence de l'Eau.

La participation de la Ville de Compiègne s'établit au total à 12 515 537 € échelonnés jusqu'à extinction de la dette souscrite selon l'échéancier défini dans le tableau ci-annexé, soit jusqu'en 2041.

La Ville de Compiègne selon sa délibération du 04 avril 1980 apporte également à l'Agglomération une contribution annuelle en compensation de la prise en charge des travaux sur le réseau d'eaux pluviales commun à celui du réseau d'assainissement (réseau unitaire). Cette contribution est calculée en fonction des travaux réalisés sur le territoire communal, à titre d'exemple en 2014, cette contribution a été de 315 000 €.

Il est proposé de ventiler ces deux participations entre la section d'investissement et la section d'exploitation.

Ainsi, les contributions annuelles « bassins d'orage et réseaux d'eaux pluviales » seront imputées à raison de :

- 2/3 en section d'investissement en tant que subvention d'équipement
- 1/3 en section d'exploitation en tant que contribution aux organismes de regroupement.

La Ville de Compiègne a validé ce principe de répartition par délibération en date du 19 juin 2015.

**Le Conseil d'Agglomération,**

Entendu le rapport présenté par *Madame Marie-Pierre SEGAGE*,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 juin 2015,  
Et après en avoir délibéré,

**DECIDE** de répartir en 2/3 en section d'investissement et 1/3 en section d'exploitation le versement de ces contributions.

**PREND ACTE** de la méthode utilisée pour le calcul de ces participations.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



*Philippe Marini*  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

### Echéancier des participations "construction des bassins d'orage"

| Années | Annuités emprunts | Remboursement avances Agence de l'Eau | Coût total à la charge de l'Agglomération de la Région de Compiègne | Participation Ville de Compiègne (payée en année n+1) |
|--------|-------------------|---------------------------------------|---|---|
| 2007   | 372 240.19        |                                       | 372 240.19  |   |
| 2008   | 424 859.66        | 58 896.00                             | 483 755.66  | 357 000.00  |
| 2009   | 595 821.06        | 58 896.00                             | 654 717.06  | 477 000.00  |
| 2010   | 792 903.59        | 73 620.00                             | 866 523.59  | 477 000.00  |
| 2011   | 996 476.25        | 73 620.00                             | 1 070 096.25  | 500 000.00  |
| 2012   | 1 141 785.20      | 82 370.00                             | 1 224 155.20  | 524 743.98  |
| 2013   | 1 120 938.12      | 82 370.00                             | 1 203 308.12  | 601 654.06  |
| 2014   | 1 099 060.11      | 82 370.00                             | 1 181 430.11  | 590 715.06  |
| 2015   | 1 077 180.22      | 82 370.02                             | 1 159 550.24  | 579 775.12  |
| 2016   | 1 056 281.56      | 82 370.02                             | 1 138 651.58  | 569 325.79  |
| 2017   | 1 033 414.37      | 82 370.02                             | 1 115 784.39  | 557 892.20  |
| 2018   | 1 011 528.24      | 82 370.00                             | 1 093 898.24  | 546 949.12  |
| 2019   | 989 639.87        | 82 370.02                             | 1 072 009.89  | 536 004.95  |
| 2020   | 968 549.59        | 82 370.00                             | 1 050 919.59  | 525 459.80  |
| 2021   | 945 855.69        | 82 370.02                             | 1 028 225.71  | 514 112.86  |
| 2022   | 792 016.62        | 82 369.96                             | 874 386.58  | 437 193.29  |
| 2023   | 775 677.97        | 23 474.00                             | 799 151.97  | 399 575.99  |
| 2024   | 759 946.40        | 23 474.00                             | 783 420.40  | 391 710.20  |
| 2025   | 742 992.07        | 8 750.00                              | 751 742.07  | 375 871.04  |
| 2026   | 726 645.18        | 8 750.00                              | 735 395.18  | 367 697.59  |
| 2027   | 598 464.82        |                                       | 598 464.82  | 299 232.41  |
| 2028   | 582 610.97        |                                       | 582 610.97  | 291 305.49  |
| 2029   | 565 907.62        |                                       | 565 907.62  | 282 953.81  |
| 2030   | 549 629.02        |                                       | 549 629.02  | 274 814.51  |
| 2031   | 533 350.39        |                                       | 533 350.39  | 266 675.20  |
| 2032   | 517 351.95        |                                       | 517 351.95  | 258 675.98  |
| 2033   | 500 793.19        |                                       | 500 793.19  | 250 396.60  |
| 2034   | 484 514.58        |                                       | 484 514.58  | 242 257.29  |
| 2035   | 468 235.99        |                                       | 468 235.99  | 234 118.00  |
| 2036   | 452 093.03        |                                       | 452 093.03  | 226 046.52  |
| 2037   | 371 297.61        |                                       | 371 297.61  | 185 648.81  |
| 2038   | 333 102.89        |                                       | 333 102.89  | 166 551.45  |
| 2039   | 247 910.35        |                                       | 247 910.35  | 123 955.18  |
| 2040   | 140 370.29        |                                       | 140 370.29  | 70 185.15   |
| 2041   | 26 079.32         |                                       | 26 079.32   | 13 039.66   |

|  |               |              |               |               |
|--|---------------|--------------|---------------|---------------|
|  | 23 795 523.98 | 1 235 550.06 | 25 031 074.04 | 12 515 537.03 |
|--|---------------|--------------|---------------|---------------|

Capital 15 300 000.00  
 Intérêts 8 495 523.98

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**SEANCE DU 30 JUIN 2015**

**FINANCES**

**03 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 POUR L'ANNEE 2015**

Le trente juin deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Emmanuel GUESNIER, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SÉRET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL.

**Ont donné pouvoir :**

Sylvie OGER-DUGAT à Philippe MARINI, Eric HANEN à Michel FOUBERT, Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER, Richard VALENTE à Solange DUMAY, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL, Béatrice MARTIN à Eric BERTRAND.

**Etait absent excusé :**

Jean-Marc BRANCHE.

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. LACROIX – Chargé de Mission  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 22 juin 2015  
Date d'affichage : 03 juillet 2015

Nombre de membres présents  
ou remplacés par un suppléant : 39

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

## FINANCES

### 03 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 POUR L'ANNEE 2015

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF

La présente décision budgétaire modificative prend en compte l'adaptation des dépenses et des recettes sur le budget principal, le budget aménagement et les autres budgets annexes.

#### **BUDGET PRINCIPAL**

##### **Sur la section d'investissement :**

Une participation complémentaire au budget Résidence Personnes Agées pour des travaux d'économies d'énergie ainsi que le solde de la subvention attribuée pour la restauration des orgues de Saint-Jean-Aux-Bois.

Afin d'équilibrer la section, les crédits ont été pris sur le solde de l'opération 980 « Franchissement Pont Neuf ».

##### **Sur la section de fonctionnement :**

En dépenses :

- une diminution des dépenses imprévues de 32 246,28 €
- un ajustement du montant des subventions et participations accordées de 50 328 € (dont 50 K€ de participation à la SPL Le Tigre conformément à la convention initiale),
- une participation pour le budget Hôtel de Projets pour 48 800 € suite à un rappel de factures sur exercices antérieurs

En recettes :

- un remboursement de dégrèvement de taxe foncière pour 46 146 €
- des recettes issues des dotations, subventions et participations, remboursement emplois jeunes pour 16 180,95 € (Etat) et de la Région pour 759,60 €
- un montant de 1 795,17 € de remboursements de frais de notaire

#### **BUDGET AMENAGEMENT**

La décision budgétaire modificative n°1 est essentiellement consacrée à des ajustements de crédits (dépenses et recettes) liés au rythme d'avancement des opérations.

Acquisitions pour 48 263,00 €

|   |              |
|---|--------------|
| - Les Longues Rayes                         | + 9 620,00 € |
| - Pôle de développement des Hauts de Margny | + 6 143,00 € |
| - Camp des Sablons                          | 32 500,00 €  |

|                         |                |
|-------------------------|----------------|
| Etudes pour 34 979,98 € |                |
| - Camp des Sablons      | + 123 332,98 € |
| - Parc Tertiaire        | + 1 614,00 €   |
| - Ecole d'Etat-Major    | - 114 450,00 € |
| - Camp du Roy           | + 1 000,00 €   |
| - Bois de Plaisance     | + 11 942,00 €  |
| - Les Marronniers       | + 39,00 €      |
| - Parc Technologique    | + 720,00 €     |
| - Quartier de la Gare   | - 25 652,00 €  |
| - Le Maubon             | + 20 000,00 €  |
| - ZAC des Deux Rives    | + 16 434,00 €  |

|   |                |
|---|----------------|
| Travaux pour – 93 242,98 €                  |                |
| - Ecole d'Etat-Major                        | - 6 847,11 €   |
| - Camp des Sablons                          | + 189 023,42 € |
| - Parc Scientifique                         | - 35 000,31 €  |
| - Camp du Roy                               | - 200 999,57 € |
| - L'écluse                                  | + 17 983,00 €  |
| - Pôle de développement des Hauts de Margny | + 189 168,36 € |
| - Bois de Plaisance                         | + 30 999,81 €  |
| - Parc Technologique                        | - 180 000,00 € |
| - Les Jardins                               | + 62 044,00 €  |
| - Le Maubon                                 | - 71 027,76 €  |
| - Centre Bourg Saint-Sauveur                | - 94 999,82 €  |
| - ZAC des Deux Rives                        | + 8 027,00 €   |
| - Parc Tertiaire                            | - 1 614,00 €   |

|   |                |
|---|----------------|
| Vente de terrains pour 593 695,50 €         |                |
| - Pôle de développement des Hauts de Margny | - 10 000,00 €  |
| - Valadan                                   | - 59 682,00 €  |
| - Centre Bourg Saint-Sauveur                | - 92 565,00 €  |
| - Les Jardins                               | - 38 460,00 €  |
| - Ecole d'Etat-Major                        | + 700 000,00 € |
| - Parc Technologique                        | + 165 902,50 € |
| - Le Maraiquet                              | - 71 500,00 €  |

Remboursement de frais par l'Etat pour 105 472,67 € correspondant au remboursement de factures de dépollution du site de l'Ecole d'Etat-Major.

Afin d'anticiper une possible opération de réaménagement de dette, des inscriptions équilibrées sont prévues par la décision budgétaire modificative. L'opération de réaménagement ne sera réalisée que si les conditions bancaires sont satisfaisantes.

## **BUDGET « TRANSPORT »**

Des virements de crédit équilibrés entre eux.

## **BUDGET « ASSAINISSEMENT »**

Au niveau des dépenses de fonctionnement, des ajustements entre lignes de crédits sont effectués afin de répartir les crédits sur les imputations éventuelles utilisables pour une opération de réaménagement de dette.

## **BUDGET « HOTEL DE PROJETS »**

Des ajustements de crédits sont proposés afin de prendre en charge les dépenses prévues d'ici la fin de l'exercice.

Pour équilibrer la section de fonctionnement, une participation du budget principal de 48 800 € est inscrite.

## **BUDGET « RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES »**

Des travaux d'installations générales et de réseaux d'électrification sont entrepris dans le cadre de l'amélioration des travaux dans les bâtiments en vue d'économie d'énergie.

Pour équilibrer la section d'investissement, une participation du budget principal de 23 000 € est inscrite.

## **BUDGET « TOURISME »**

Au niveau des dépenses d'investissement, le solde de la subvention pour les orgues de Saint-Jean-Aux-Bois pour un montant de 22 500 €.

Pour équilibrer la section d'investissement, une participation du budget principal est nécessaire.

**Le Conseil d'Agglomération,**

Entendu le rapport présenté par M. *Monsieur Jean-Pierre LEBDEUF*,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 Juin 2015,  
Et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la décision budgétaire modificative N°1.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



*Philippe Marini*  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE NUMERO 1

| Budget / Chapitre            | Compte budgétaire   | Investissement     |                   | Fonctionnement    |                    |
|------------------------------|---|--------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
|                              |   | Dépenses           | Recettes          | Dépenses          | Recettes           |
| <b>Tourisme</b>              |   |                    |                   |                   |                    |
| <b>20</b>                    | <b>Immobilisations incorporelles</b>                                    | <b>22 500,00</b>   |                   |                   |                    |
|                              | 2041411 - Biens mobiliers, matériel et études                           | 22 500,00          |                   |                   |                    |
| <b>13</b>                    | <b>Subventions d'investissement</b>                                     |                    | <b>22 500,00</b>  |                   |                    |
|                              | 13151 - Subv GPF Rattachement   |                    | 22 500,00         |                   |                    |
|                              | <b>Total</b>  | <b>22 500,00</b>   | <b>22 500,00</b>  |                   |                    |
| <b>Budget Aménagement</b>    |   |                    |                   |                   |                    |
| <b>040</b>                   | <b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>                   | <b>-235 379,88</b> | <b>401 998,55</b> |                   |                    |
|                              | 3351 - Terrains   | 48 263,00          | 9 620,00          |                   |                    |
|                              | 3354 - Etudes et prestations de services                                | 34 979,98          | 2 614,00          |                   |                    |
|                              | 3355 - Travaux  | -93 242,98         | -237 613,88       |                   |                    |
|                              | 3555 - Terrains aménagés  | -225 379,88        | 627 378,43        |                   |                    |
| <b>16</b>                    | <b>Emprunts et dettes assimilés</b>                                     | <b>366 223,85</b>  | <b>428 845,42</b> |                   |                    |
|                              | 166 - Refinancement dette   | 428 845,42         | 428 845,42        |                   |                    |
|                              | 1641 - Dettes   | -62 621,57         |                   |                   |                    |
| <b>27</b>                    | <b>Autres immobilisations financières</b>                               | <b>700 000,00</b>  |                   |                   |                    |
|                              | 2764 - Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé | 700 000,00         |                   |                   |                    |
| <b>042</b>                   | <b>Opérations d'ordre entre section</b>                                 |                    |                   | <b>401 998,55</b> | <b>-235 379,88</b> |
|                              | 7133 - Variation en cours production biens                              |                    |                   | -225 379,88       | -10 000,00         |
|                              | 71355 - Variation stocks terrains aménagés                              |                    |                   | 627 378,43        | -225 379,88        |
| <b>011</b>                   | <b>Charges à caractère général</b>                                      |                    |                   | <b>-9 142,31</b>  |                    |
|                              | 6015 - Achats de terrains à aménager                                    |                    |                   | 48 263,00         |                    |
|                              | 6045 - Achats d'études et prestations                                   |                    |                   | 34 979,98         |                    |
|                              | 605 - Travaux   |                    |                   | -93 242,98        |                    |
|                              | 627 - Services bancaires et assimilés                                   |                    |                   | 857,69            |                    |
| <b>66</b>                    | <b>Charges financières</b>  |                    |                   | <b>12 932,05</b>  |                    |
|                              | 6681 Autres charges financières   |                    |                   | 12 932,05         |                    |
| <b>70</b>                    | <b>Produits des ventes</b>  |                    |                   |                   | <b>699 168,17</b>  |
|                              | 7015 - Vente de terrains aménagés                                       |                    |                   |                   | 593 695,50         |
|                              | 70878 - Remboursement de frais par d'autres redevables                  |                    |                   |                   | 105 472,67         |
| <b>74</b>                    | <b>Dotations, subventions et participations</b>                         |                    |                   |                   | <b>-58 000,00</b>  |
|                              | 7473 - Participations Départements                                      |                    |                   |                   | -58 000,00         |
|                              | <b>Total</b>  | <b>830 843,97</b>  | <b>830 843,97</b> | <b>405 788,29</b> | <b>405 788,29</b>  |
| <b>Budget Assainissement</b> |   |                    |                   |                   |                    |
| <b>011</b>                   | <b>Charges à caractère général</b>                                      |                    |                   | <b>-25 735,00</b> |                    |
|                              | 627 - Services bancaires et assimilés                                   |                    |                   | -20 000,00        |                    |
|                              | 6156 - Maintenance  |                    |                   | -5 735,00         |                    |
| <b>66</b>                    | <b>Charges financières</b>  |                    |                   | <b>25 735,00</b>  |                    |
|                              | 6681 Autres charges financières   |                    |                   | 25 735,00         |                    |
|                              | <b>Total</b>  |                    |                   | <b>0,00</b>       | <b>0,00</b>        |

| Budget /<br>Chapitre                         | Compte budgétaire  | Investissement   |                  | Fonctionnement   |                  |
|--|--|------------------|------------------|------------------|------------------|
|  |  | Dépenses         | Recettes         | Dépenses         | Recettes         |
| <b>Budget Principal</b>                      |  |                  |                  |                  |                  |
| 65   | <b>Autres charges gestion courante</b>                                     |                  |                  | 50 300,00        |                  |
|  | 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes |                  |                  | 50 300,00        |                  |
| 011  | <b>Charges à caractères générales</b>                                      |                  |                  | 28,00            |                  |
|  | 6281 - Concours divers   |                  |                  | 28,00            |                  |
| 67   | <b>Charges exceptionnelles</b>   |                  |                  | 48 800,00        |                  |
|  | 67441 - Subventions budgets annexes  |                  |                  | 48 800,00        |                  |
| 022  | <b>Dépenses imprévues</b>  |                  |                  | -32 246,28       |                  |
| 70   | <b>Produits des services</b>   |                  |                  |                  | 48 146,00        |
|  | 70688 - Autres prestations de services                                     |                  |                  |                  | 2 000,00         |
|  | 70878 - Remboursement frais P/autres redevables                            |                  |                  |                  | 46 146,00        |
| 74   | <b>Dotations, subventions et participations</b>                            |                  |                  |                  | 16 940,55        |
|  | 74711 - Emplois jeunes   |                  |                  |                  | 16 180,95        |
|  | 7472 - Subventions Région  |                  |                  |                  | 759,60           |
| 77   | <b>Produits exceptionnels</b>  |                  |                  |                  | 1 795,17         |
|  | 7788 - Produits exceptionnels divers                                       |                  |                  |                  | 1 795,17         |
| 980  | <b>Franchissement pont neuf</b>  | -45 500,00       |                  |                  |                  |
|  | 2313 - Immobilisations en cours  | -45 500,00       |                  |                  |                  |
| 204  | <b>Subvention équipement versées</b>                                       | 45 500,00        |                  |                  |                  |
|  | 2041632 - Subvention d'équipement  | 45 500,00        |                  |                  |                  |
|  | <b>Total</b>   | <b>0,00</b>      | <b>0,00</b>      | <b>66 881,72</b> | <b>66 881,72</b> |
| <b>Budget Transport</b>                      |  |                  |                  |                  |                  |
| 041  | <b>Opérations d'ordres entre section</b>                                   | 90,00            | 90,00            |                  |                  |
|  | 2031 - Frais d'étude   | 90,00            |                  |                  |                  |
|  | 2033 - Frais d'insertion   |                  | 90,00            |                  |                  |
|  | <b>Total</b>   | <b>90,00</b>     | <b>90,00</b>     |                  |                  |
| <b>Budget Hôtel de projets</b>               |  |                  |                  |                  |                  |
| 041  | <b>Opérations d'ordres entre section</b>                                   | 4 416,00         | 4 416,00         |                  |                  |
|  | 2135 - Installations générales   | 4 416,00         |                  |                  |                  |
|  | 2031 - Frais d'étude   |                  | 4 416,00         |                  |                  |
| 011  | <b>Charges à caractère général</b>   |                  |                  | 48 800,00        |                  |
|  | 60611 - Eau  |                  |                  | 55 600,00        |                  |
|  | 611 - Contrats prestations de services                                     |                  |                  | -5 000,00        |                  |
|  | 6135 - Location mobilière  |                  |                  | -300,00          |                  |
|  | 6156 - Maintenance   |                  |                  | -1 500,00        |                  |
| 77   | <b>Produits exceptionnels</b>  |                  |                  |                  | 48 800,00        |
|  | 774 - Participation du BP  |                  |                  |                  | 48 800,00        |
|  | <b>Total</b>   | <b>4 416,00</b>  | <b>4 416,00</b>  | <b>48 800,00</b> | <b>48 800,00</b> |
| <b>Budget Résidence pour Personnes Agées</b> |  |                  |                  |                  |                  |
| 21   | <b>Immobilisations corporelles</b>   | 23 000,00        |                  |                  |                  |
|  | 2135 - Installations générales   | 13 000,00        |                  |                  |                  |
|  | 21534 - Réseaux électrification  | 10 000,00        |                  |                  |                  |
| 13   | <b>Subventions d'investissement</b>  |                  | 23 000,00        |                  |                  |
|  | 13151 - Participation du BP  |                  | 23 000,00        |                  |                  |
|  | <b>Total</b>   | <b>23 000,00</b> | <b>23 000,00</b> | <b>0,00</b>      | <b>0,00</b>      |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**SEANCE DU 30 JUIN 2015**

**FINANCES**

**04 - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE JAUX – VOTE DE TARIFS – ADAPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Le trente juin deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Emmanuel GUESNIER, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL.

**Ont donné pouvoir :**

Sylvie OGER-DUGAT à Philippe MARINI, Eric HANEN à Michel FOUBERT, Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER, Richard VALENTE à Solange DUMAY, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL, Béatrice MARTIN à Eric BERTRAND.

**Etait absent excusé :**

Jean-Marc BRANCHE.

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. LACROIX – Chargé de Mission  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

**Date de convocation :** 22 juin 2015  
**Date d'affichage :** 03 juillet 2015

**Nombre de membres présents**  
**ou remplacés par un suppléant :** 39

**Nombre de membres en exercice :** 47

**Nombre de votants :** 46

## FINANCES

### **04 - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE JAUX – VOTE DE TARIFS – ADAPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Rapporteur : Monsieur Robert HARDIVILLIER

Par délibération du Bureau Communautaire du 28 Mai dernier, il a été décidé d'approuver un dossier technique relatif à l'installation de bornes de fournitures d'eau et d'électricité sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Jaux, de lancer une consultation d'entreprises conformément au code des marchés publics et d'autoriser le président de l'ARC ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Ce nouveau dispositif de bornes sera mis en service au cours de cet été et sera doté d'un système de prépaiement des fluides (eau et électricité). Il vise à lutter contre la dérive des consommations, et donc des coûts pour l'agglomération, qui a été constatée lors du passage d'un paiement au forfait de l'eau et de l'électricité, en 2009.

Le dispositif de bornes de prépaiement permettra au contraire de faire payer aux utilisateurs de l'aire le coût exact de leurs consommations d'eau et d'électricité

Dans ces conditions, il y a lieu d'adopter une nouvelle tarification consécutive à l'installation de ces bornes (grille tarifaire annexée). Par ailleurs, le dépôt de garantie sera porté de 100 à 200 €uros.

S'agissant des pénalités infligées en cas de dégradations / destructions de matériels ou d'insalubrité, des compléments ont été apportés au dispositif précédent (tableau ci-annexé).

Enfin le règlement intérieur est modifié pour tenir compte d'une part, de ces nouveaux modes de paiement des fluides, et d'autre part, de l'évolution récente de la législation (suppression du carnet de circulation).

#### **Le Conseil d'Agglomération,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Robert HARDIVILLIER,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 Juin 2015,  
Et après en avoir délibéré,

**ADOpte** les tarifs d'occupation et la tarification des dégradations, destructions et manquements aux règles de salubrité sur l'aire d'accueil des gens du voyage suivant les documents joints en annexe,

**VALIDE** la modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage tel que présenté en annexe,

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



*Philippe Marini*  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

## Tarifs d'occupation

Votés par délibération du conseil d'agglomération du 30 juin 2015

### Dépôt de garantie :

200 € (avant entrée sur l'emplacement)

### Droit de place / jour :

- ◆ **3,00 €** Par véhicule aménagé ou par caravane avec son véhicule tracteur
- ◆ **1,50 €** Par véhicule aménagé ou par petite caravane (1 seul essieu et moins de 4 m) avec son véhicule tracteur supplémentaire sur le même emplacement appartenant en propre au titulaire de la première caravane, ce qui sera confirmé par la carte grise où devra figurer son même nom et prénom.  
Cette disposition exceptionnelle nécessite l'accord du gestionnaire selon la demande de l'usager qui faute d'accord peut occuper un emplacement à part entière au tarif de **3,00 €**.
- ◆ Pour les voyageurs de **60 ans et plus**, propriétaires de leur véhicule aménagé ou de leur caravane, le forfait journalier est fixé à **2,00€ par véhicule aménagé ou caravane**

### Fluides :

**Electricité :** consommation enregistrée sur la borne de service au prix du KW/h tel que facturé par le fournisseur d'électricité de l'aire d'accueil, à laquelle s'ajoute un forfait par emplacement et par jour correspondant au coût de l'électricité des parties communes et bâtiments sanitaires, ainsi qu'à la production d'eau chaude.

Ce forfait est calculé pour une année sur la base des factures d'électricité de l'année n-1, déduction faite des consommations à usage purement individuel. Ce forfait est fixé, sous réserve d'actualisations ultérieures, à 2 KW/h par emplacement et par jour

Pour 2015, le prix du KW/h est fixé à 0,10 euro TTC en heure d'été et à 0,16 euro TTC en heure d'hiver.

**Eau :** consommation enregistrée sur la borne de service au prix du m3 d'eau sur le territoire de la commune de Jaux, à laquelle s'ajoute un forfait de 0.1 m3 par emplacement et par jour correspondant à la consommation des sanitaires et des douches.

Le prix du m3 d'eau sera celui applicable sur le territoire de la commune de Jaux au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et sera révisé en tant que de besoin chaque année pour tenir compte de l'évolution éventuelle de ce prix.

Prix du m3 d'eau : 4,60 € TTC

## Tarification des dégradations, destructions et des manquements aux règles de salubrité sur l'aire d'accueil des gens du voyage

| <b>Blocs sanitaires</b>                              | <b>Tarifs € TTC</b> | <b>Emplacements</b>               | <b>Tarifs € TTC</b> |
|--|---------------------|-----------------------------------|---------------------|
| Plomberie / Intervention                             | 75                  | Trou dans le sol                  | 30                  |
| Tuyauterie / ml                                      | 60                  | Etendoir à linge / poteau         | 150                 |
| Pommeau de douche                                    | 50                  | Borne de service                  | 3.000               |
| Système chasse d'eau                                 | 200                 | Prise d'eau/robinet de puisage    | 110                 |
| Robinet extérieur                                    | 30                  | Siphon des bornes                 | 60                  |
| Bac à douche   | 200                 | Tampon ou grille (EU – EP)        | 150                 |
| Siphon de sol des douches                            | 330                 | Trou dans les murs                | 150                 |
| Déchets non conformes (poubelles)                    | 50                  |                                   |                     |
| Remplacement système douche                          | 350                 | <b>Cadenas ou serrures</b>        |                     |
| Raccord d'eau  | 30                  | Local technique                   | 300                 |
| WC à la turque                                       | 560                 | Bâtiment administratif            | 300                 |
| Siphon WC à la turque                                | 60                  | containers                        | 300                 |
| Porte  | 900                 | Sanitaires (WC – Douches)         | 300                 |
| Poignée de porte                                     | 30                  | Borne                             | 300                 |
| Arrêt de porte                                       | 20                  | Portail                           | 300                 |
| Serrure complète avec poignée                        | 380                 | <b>Lieux communs</b>              |                     |
| Barrillet  | 50                  | Portail d'accès                   | 4.500               |
| Loquet intérieur WC ou douche                        | 25                  | Panneau signalétique / affichage  | 300                 |
| Prise électrique                                     | 50                  | Plot de protection circulation    | 150                 |
| Interrupteur   | 50                  | Candélabre                        | 2.600               |
| Système de chauffage de douche                       | 150                 | Poubelle détériorée               | 75                  |
| Eclairage bloc sanitaire                             | 50                  | Poubelle manquante                | 150                 |
| Défaut de nettoyage des WC                           | 30                  | Extincteur                        | 70                  |
| Carreaux m <sup>2</sup>                              | 25                  | Poteau pour auvent                | 150                 |
| Graffiti, tag  | 40                  |                                   |                     |
| Grille d'aération/bouche d'extraction                | 25                  |                                   |                     |
| WC handicapé   | 450                 |                                   |                     |
| Siphons des bornes, WC, douche, bouchés anormalement | 40                  |                                   |                     |
| Clé simple   | 15                  |                                   |                     |
| Clé sécurisée  | 65                  |                                   |                     |
| Avancée de toit                                      | 200                 | <b>Espaces verts</b>              |                     |
| Raccord de peinture au m <sup>2</sup>                | 25                  | Clôture grillagée / ml            | 50                  |
| Raccord carrelage / faïence au m                     | 90                  | Pelouse dégradée / m <sup>2</sup> | 10                  |
| Bouches chauffage douches                            | 35                  | Arbuste dégradé / u               | 50                  |
| Prise électrique / Disjoncteur borne                 | 80                  |                                   |                     |
|  |                     |                                   |                     |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**SEANCE DU 30 JUIN 2015**

**FINANCES**

**05 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES STRUCTURES**

Le trente juin deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Emmanuel GUESNIER, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL.

**Ont donné pouvoir :**

Sylvie OGER-DUGAT à Philippe MARINI, Eric HANEN à Michel FOUBERT, Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER, Richard VALENTE à Solange DUMAY, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL, Béatrice MARTIN à Eric BERTRAND.

**Etait absent excusé :**

Jean-Marc BRANCHE.

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. LACROIX – Chargé de Mission  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 22 juin 2015  
Date d'affichage : 03 juillet 2015

Nombre de membres présents  
ou remplacés par un suppléant : 39

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

## FINANCES

### **05 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES STRUCTURES**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF

Dans le cadre du Budget Primitif 2015 du Budget Principal est prévue une dépense de 871 510,36 € pour des participations et subventions diverses de fonctionnement réparties :

| <b>Compte</b> | <b>Montant</b>      |
|---------------|---------------------|
| 6281          | 214 123,55 €        |
| 65733         | 475,89 €            |
| 657341        | 155 020,84 €        |
| 657358        | 67 864,53 €         |
| 6574          | 434 025,55 €        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>871 510,36 €</b> |

Afin de pouvoir instruire et donner une suite favorable aux dossiers, il est demandé d'approuver les ajustements suivants intégrés à la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du Budget Principal :

#### **Compte 6574**

Université Technologique de Compiègne pour le prix de thèse

- crédit prévu 2 200 €
- crédit sollicité 2 500 €

SPL le Tigre

En application de la convention financière initiale qui prévoit un abondement de l'ARC au résultat d'exploitation

- crédit prévu 0 €
- crédit sollicité 50 000 €

#### **Compte 6281**

CAUE de l'Oise pour le solde de la cotisation de l'année 2014 de 240 € (la cotisation annuelle de 2014 était de 1 440 €, somme versée en 2014 : 1 200 €)

- crédit prévu 220 €
- crédit sollicité 240 €

IAR, Pôle de Compétitivité Industries et Agro-Ressources, la cotisation annuelle de 2015

- crédit prévu 2 392 €
- crédit sollicité 2 400 €

Soit un ajustement de 50 328 € portant le total pour 2015 à 921 838,36 €

**Le Conseil d'Agglomération,**

Entendu le rapport présenté par *Monsieur Jean.Pierre LEBOEUF,*  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 juin 2015,  
Et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les modifications indiquées ci-dessus et intégrées à la Décision Budgétaire  
Modificative n°1 du Budget Principal.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



*Philippe Marini*  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**SEANCE DU 30 JUIN 2015**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**

**06 - COMPIEGNE – SITE DE L'ECOLE D'ETAT MAJOR – CESSION DES BATIMENTS 11 ET 12 (ANCIENNE INFIRMERIE)**

Le trente juin deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Emmanuel GUESNIER, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL.

**Ont donné pouvoir :**

Sylvie OGER-DUGAT à Philippe MARINI, Eric HANEN à Michel FOUBERT, Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER, Richard VALENTE à Solange DUMAY, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL, Béatrice MARTIN à Eric BERTRAND.

**Etait absent excusé :**

Jean-Marc BRANCHE.

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. LACROIX – Chargé de Mission  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

**Date de convocation :** 22 juin 2015  
**Date d'affichage :** 03 juillet 2015

**Nombre de membres présents**  
**ou remplacés par un suppléant :** 39

**Nombre de membres en exercice :** 47

**Nombre de votants :** 46

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

### **06 - COMPIEGNE – SITE DE L'ECOLE D'ETAT-MAJOR – CESSION DES BATIMENTS 11 ET 12 (ANCIENNE INFIRMERIE)**

Rapporteur : Monsieur Michel FOUBERT

L'Agglomération de la Région de Compiègne a cherché à valoriser au mieux ces deux bâtiments en tenant compte de leur exigüité, des travaux qui y sont liés, et du projet d'aménagement accepté par l'ARC qui prévoit une liaison entre la porte Chapelle et la Cour d'Eylau, avec un flux piétons.

Les agences approchées pour une valorisation en logements n'ont pas pu aboutir à une meilleure valorisation que celle envisagée en tertiaire par l'Agence Chavannes dans son schéma directeur d'aménagement. Cette valorisation tertiaire qui ne nécessite pas de restructuration profonde des aménagements intérieurs (usage antérieur : bureaux et salles d'examens médicaux) apparaît en effet plus opportune, même si l'état de vétusté de ces deux bâtiments implique néanmoins d'importants travaux de rénovation : escalier à créer pour se rendre à l'étage, planchers à reprendre, isolation thermique à poser, refonte des installations électriques et sanitaires, entre autres.

Les travaux de réhabilitation ont été estimés à environ 1 200€ HT / m<sup>2</sup>, soit près de 402 000 € HT pour le bâtiment n°11 (346 m<sup>2</sup> de surface de plancher en R+1+combles) et 312 000 € HT pour le bâtiment n°12 (224 m<sup>2</sup> de surface de plancher en R+1).

Depuis la fin de l'année 2014, l'Agglomération de la Région de Compiègne a rencontré à plusieurs reprises Monsieur LEJRI - Président de la société LEDKA - actuellement locataire sur la ZAC de Mercières et gérant des restaurants McDonald's de Clairoix, Venette, Compiègne, Roye et Noyon (ces entités représentent un total de 250 salariés), ainsi que Monsieur NUNS, Directeur de deux agences d'expertise comptable situées sur le Parc Tertiaire et Scientifique de La Croix Saint Ouen (en location) et Crépy-en-Valois.

Dans la perspective de pérenniser leur activité sur notre territoire, Messieurs NUNS et LEJRI envisagent de se porter acquéreur des bâtiments 11 et 12 de l'ancienne école d'Etat-Major de Compiègne, qui accueillait autrefois les services d'infirmerie.

L'ARC envisage donc de céder ces deux bâtiments sur la base d'un prix de vente de 328 700 € HT pour le bâtiment 11 et de 212 800 € pour le bâtiment 12, soit un total de 541 500 € HT. Ce prix intègre la vente par l'ARC de 14 places de stationnement de surface dont la réalisation est évaluée à 41 500 € HT.

Ce lot a fait l'objet d'une évaluation des domaines qui a validé ce prix de cession. Ce prix est conforme à la valeur de 700 € /m<sup>2</sup> de surface de plancher appliquée sur le site de l'EM pour des bâtiments à vocation économique, à l'instar des bâtiments 5 et 6 bordant le Cours Guynemer.

Un découpage parcellaire sera effectué, basé sur le principe d'un tour d'échelle autour des deux bâtiments. La véranda reliant les bâtiments sera supprimée et le reste du site sera donc entièrement ouvert à la circulation piétonne.

Ce projet s'accompagne du transfert de 10 emplois (5 employés de la société LEDKA et 5 employés de la société de Monsieur NUNS).

**Le Conseil d'Agglomération,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel FOUBERT,  
Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Tourisme en date du 10 juin 2015,  
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 11 juin 2015,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 juin 2015,  
Vu l'avis des Services Fiscaux,  
Et après en avoir délibéré,

**DECIDE** la cession des immeubles dits n°11 et n°12 de l'ancien site de l'école d'Etat-Major à Compiègne, d'une surface utile d'environ 570 m<sup>2</sup>, et de 14 places de stationnement à réaliser par l'ARC, dont l'assiette de terrain sera à détacher des parcelles cadastrées section BY n° 42 et BY n°104, au prix de 541 500 € HT, net vendeur, TVA et frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le compromis de vente, puis l'acte authentique de cession ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire,

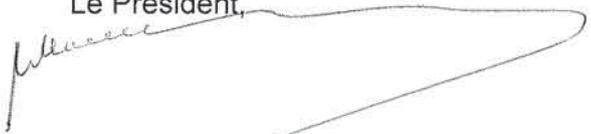
**PRECISE** expressément que la présente délibération cessera de produire ses effets à l'égard des investisseurs (Messieurs Kamel LEJRI et Laurent NUNS) dès lors que ces derniers n'auront pas réalisé l'acquisition du bien considéré selon les conditions définies par le compromis de vente à intervenir et notamment au titre de la date fixée par la clause de réitération authentique et en tout état de cause au plus tard dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de transmission de la présente délibération au contrôle de légalité,

**PRECISE** que la recette sera inscrite au budget aménagement, chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,  
Le Président,

  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**SEANCE DU 30 JUIN 2015**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**

**07 - PLAN PLURIANNUEL DE REDYNAMISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT (FISAC) – SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS**

Le trente juin deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Emmanuel GUESNIER, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL.

**Ont donné pouvoir :**

Sylvie OGER-DUGAT à Philippe MARINI, Eric HANEN à Michel FOUBERT, Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER, Richard VALENTE à Solange DUMAY, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL, Béatrice MARTIN à Eric BERTRAND.

**Etait absent excusé :**

Jean-Marc BRANCHE.

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. LACROIX – Chargé de Mission  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

**Date de convocation :** 22 juin 2015  
**Date d'affichage :** 03 juillet 2015

**Nombre de membres présents**  
**ou remplacés par un suppléant :** 39

**Nombre de membres en exercice :** 47

**Nombre de votants :** 46

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

### **07 – PLAN PLURIANNUEL DE REDYNAMISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT (FISAC) - SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS**

Rapporteur : Monsieur Philippe TRINCHEZ

Par délibération du 5 juillet 2012, le Conseil d'Agglomération a approuvé la mise en œuvre d'une première tranche d'opération du plan pluriannuel d'actions de soutien aux commerces de centres villes et centres bourgs de l'ARC, soutenue par l'Etat au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

Cette première tranche comprend un programme d'animation commerciale et de communication mis en œuvre par la Fédération des Associations Commerçantes du Compiégnois (FACC), des diagnostics réalisés pour les professionnels par les chambres consulaires, ainsi qu'une aide à l'investissement destinée à rendre les commerces plus attractifs et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les fonds FISAC restant disponibles malgré le terme de la première tranche en mars 2015, votre assemblée a validé, par délibération du 20 novembre 2014, la demande de prorogation exceptionnelle de 12 mois jusqu'en mars 2016. L'avenant N°1 à la convention d'attribution du FISAC du 28 mars 2012 a été signé le 12 février 2015 entre l'Etat et l'ARC, prolongeant ainsi le FISAC de l'ARC jusqu'au 28 mars 2016.

Concernant l'animation commerciale et de communication, trois programmes d'actions ont été réalisés de mars 2012 à mars 2015 pour un montant de 139 700 € TTC avec un apport du FISAC de 36 748 € et un concours financier de l'ARC à la FACC de 40 000 €. Les communes de Compiègne, Margny-lès-Compiègne et La Croix Saint Ouen ont également participé financièrement au programme d'actions à hauteur de 86 000€. Quant aux commerçants, ils ont participé à hauteur de 63 300 €. Ce montant n'est pas subventionnable par le FISAC (cadeaux, lots, chèques cadeaux).

Par délibération du 10 avril 2015, le Conseil d'Agglomération avait validé, pour la poursuite des actions d'animation et de communication 2015-2016 de la FACC, un concours financier de 15 000 €. Il est proposé de permettre le versement de cette subvention, ainsi que le versement de la part FISAC correspondante à hauteur de 12 200 €.

Un avenant à la première convention du 5 janvier 2013 signée entre l'ARC et la FACC sera établi pour intégrer ces nouveaux versements.

#### **Le Conseil d'Agglomération,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe TRINCHEZ,  
Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Tourisme en date du 10 juin 2015,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 juin 2015,  
Et après en avoir délibéré,

**AUTORISE :**

- le versement d'une subvention à la Fédération des Associations Commerçantes du Compiégnois (FACC) d'un montant de 15 000 € ainsi que la part FISAC correspondante pour un montant de 12 200 €,
- Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces dossiers et en particulier l'avenant à la convention de versement du fonds FISAC à la FACC,

**PRECISE** que les dépenses seront inscrites au Budget Principal, chapitres 65, 012 et 204.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**SEANCE DU 30 JUIN 2015**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**

**08 - CLAIROIX – CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE « TRANSPORTS TEIXEIRA »**

Le trente juin deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Emmanuel GUESNIER, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL.

**Ont donné pouvoir :**

Sylvie OGER-DUGAT à Philippe MARINI, Eric HANEN à Michel FOUBERT, Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER, Richard VALENTE à Solange DUMAY, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL, Béatrice MARTIN à Eric BERTRAND.

**Etait absent excusé :**

Jean-Marc BRANCHE.

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. LACROIX – Chargé de Mission  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

**Date de convocation :** 22 juin 2015  
**Date d'affichage :** 03 juillet 2015

**Nombre de membres présents**  
**ou remplacés par un suppléant :** 39  
**Nombre de membres en exercice :** 47  
**Nombre de votants :** 46

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

### **08 - CLAIROIX – CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE « TRANSPORTS TEIXEIRA »**

Rapporteur : Monsieur Jean DESESSART

L'Agglomération de la Région de Compiègne envisage de céder à la société « TRANSPORTS TEIXEIRA » un terrain situé à Clairoix, lieudit la Petite Couture, à détacher des parcelles cadastrées section AM n° 37, n°41, n°42 et n°45 pour une superficie de 18 618 m<sup>2</sup> environ. Cette parcelle permettrait à cette société d'étendre son parking et ainsi faire face à l'accroissement de sa clientèle.

Il s'agit d'une parcelle enclavée sans nouvel accès direct à une voie publique. Elle comprend également une servitude importante de trame verte à créer le long de la rocade Nord-Est et de la voie ferrée, cette bande de terrain à aménager par l'acquéreur en espaces verts de 3 314m<sup>2</sup> environ est de ce fait non constructible.

La valeur vénale du terrain a été estimée par les services fiscaux à 202 000 € HT, frais notariés et TVA à la charge de l'acquéreur.

Par ailleurs, un exploitant agricole, Monsieur Alexandre DEROCQUENCOURT, bénéficie d'un bail et d'une occupation précaire sur ces parcelles. Il a d'ores et déjà donné son accord pour les résilier partiellement en fonction de la superficie cédée à la société « TRANSPORTS TEIXEIRA ». Le montant de l'indemnité sera alors à calculer sur la base du barème d'indemnisation des exploitants agricoles en vigueur. Monsieur DEROCQUENCOURT a fait connaître son souhait d'obtenir plutôt une compensation en terre. Les modalités de cet échange sont en cours d'étude et feront l'objet d'une prochaine délibération.

#### **Le Conseil d'Agglomération,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean DESESSART,

Vu l'avis des Services Fiscaux en date du 23 juin 2015,

Et après en avoir délibéré,

**DECIDE** la cession à la société « TRANSPORTS TEIXEIRA » d'un terrain situé à Clairoix, lieudit la Petite Couture, à détacher des parcelles cadastrées section AM n° 37, n°41, n°42 et n°45 pour une superficie de 18 618 m<sup>2</sup> environ, au prix de 202 000 € HT, frais notariés et TVA à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le compromis de vente, puis l'acte authentique de cession ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**PRECISE** que la recette sera inscrite au budget principal.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**SEANCE DU 30 JUIN 2015**

**ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS**

**09 - APPEL A PROJET ECO EMBALLAGES : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE RENFORCEMENT ET L'AMELIORATION DU DISPOSITIF DE COLLECTE SELECTIVE EN HABITAT VERTICAL SUR L'ARC**

Le trente juin deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Emmanuel GUESNIER, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL.

**Ont donné pouvoir :**

Sylvie OGER-DUGAT à Philippe MARINI, Eric HANEN à Michel FOUBERT, Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER, Richard VALENTE à Solange DUMAY, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL, Béatrice MARTIN à Eric BERTRAND.

**Etait absent excusé :**

Jean-Marc BRANCHE.

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. LACROIX – Chargé de Mission  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

**Date de convocation :** 22 juin 2015  
**Date d'affichage :** 03 juillet 2015

**Nombre de membres présents**  
**ou remplacés par un suppléant :** 39

**Nombre de membres en exercice :** 47

**Nombre de votants :** 46

## ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

### **09 - APPEL A PROJET ECO-EMBALLAGES : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE RENFORCEMENT ET L'AMÉLIORATION DU DISPOSITIF DE COLLECTE SÉLECTIVE EN HABITAT VERTICAL SUR L'ARC**

Rapporteur : Madame Arielle FRANÇOIS

#### **Contexte de l'appel à projet Eco-Emballages**

Suite à l'appel à candidature d'Eco-Emballages dans le but d'améliorer la collecte sélective sur notre territoire deux projets ont été remis par l'ARC le 30 mai dernier à Eco-Emballages à savoir :

**Projet 1** : Renforcer et améliorer le dispositif de la collecte sélective en habitat vertical sur l'ensemble du territoire pour un montant total estimé à 242 000 €.

L'objectif envisagé concernant la progression de la performance pour les emballages légers serait de passer à 10,50 kg/hab/an en 2013 à 15,96 kg/an/hab en 2018.

**Projet 2** : Amélioration du dispositif d'apport volontaire du verre sur l'ensemble du territoire pour un montant total estimé à 123 300 €.

L'objectif envisagé concernant la progression de la performance pour les emballages en verre serait de passer à 24,60 kg/hab/an en 2013 à 29.62 kg/an/hab en 2018.

Il est précisé qu'Eco-Emballages est susceptible de ne choisir que l'un des projets ou les deux, voire aucun. La réponse est envisagée pour le mois de septembre 2015.

Les deux projets représentent la somme totale de 365 300 €.

#### **Concernant le projet 1 : « Renforcement et amélioration du dispositif de collecte sélective en habitat vertical sur l'ARC »**

La subvention apportée serait approximativement de 204 000 €, soit un taux de subvention de 84%. Le coût à financer pour l'ARC serait de 38 000 €. Le montant de la subvention est une estimation et le montant précis sera communiqué par Eco-Emballages lors du conventionnement.

Aussi, dans le cadre de ce projet, il est proposé de lancer une consultation pour la réalisation et le suivi de la prestation pour une durée d'un peu plus d'un an.

La consultation s'établira en 2 lots.

Le premier lot sera technique et intégrera notamment :

- l'état des lieux et le diagnostic détaillé de la quasi-totalité des locaux propriétés des collectifs de l'ARC,
- la mise en œuvre du plan d'actions pour favoriser le tri des emballages,
- le suivi des données.

Le second lot consistera en la communication et la sensibilisation des différents acteurs (porte à porte auprès de la majeure partie des habitants de l'habitat vertical et également des gardiens, des agences de nettoyage, des élus...).

**Il est précisé qu'il sera donné suite à cette consultation uniquement dans l'hypothèse où la candidature de l'ARC serait retenue par Eco-Emballages.**

### **Le Conseil d'Agglomération,**

Entendu le rapport présenté par Madame Arielle FRANÇOIS,  
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs en date du 9 juin 2015,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 juin 2015,  
Et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le lancement d'une consultation pour le renforcement et l'amélioration du dispositif de la collecte sélective en habitat vertical sur l'ARC,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier,

**PRECISE** que la dépense est prévue au budget déchets, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



*Philippe Marini*  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**SEANCE DU 30 JUIN 2015**

**ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS**

**10 - APPEL A PROJET ECO EMBALLAGES : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR L'AMELIORATION DU DISPOSITIF D'APPORT VOLONTAIRE DU VERRE SUR L'ARC**

Le trente juin deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Emmanuel GUESNIER, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL.

**Ont donné pouvoir :**

Sylvie OGER-DUGAT à Philippe MARINI, Eric HANEN à Michel FOUBERT, Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER, Richard VALENTE à Solange DUMAY, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL, Béatrice MARTIN à Eric BERTRAND.

**Etait absent excusé :**

Jean-Marc BRANCHE.

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. LACROIX – Chargé de Mission  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

**Date de convocation :** 22 juin 2015  
**Date d'affichage :** 03 juillet 2015

**Nombre de membres présents  
ou remplacés par un suppléant :** 39

**Nombre de membres en exercice :** 47

**Nombre de votants :** 46

## ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

### **10 – APPEL A PROJET ECO-EMBALLAGES : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR L'AMÉLIORATION DU DISPOSITIF D'APPORT VOLONTAIRE DU VERRE SUR L'ARC**

Rapporteur : Madame Arielle FRANÇOIS

#### Contexte de l'appel à projet Eco-Emballages

Suite à l'appel à candidature d'Eco-Emballages dans le but d'améliorer la collecte sélective sur notre territoire deux projets ont été remis par l'ARC le 30 mai dernier à Eco-Emballages à savoir :

**Projet 1** : Renforcer et améliorer le dispositif de la collecte sélective en habitat vertical sur l'ensemble du territoire pour un montant total estimé à 242 000 €.

L'objectif envisagé concernant la progression de la performance pour les emballages légers serait de passer à 10,50 kg/hab/an en 2013 à 15,96 kg/an/hab en 2018.

**Projet 2** : Amélioration du dispositif d'apport volontaire du verre sur l'ensemble du territoire pour un montant total estimé à 123 300 €.

L'objectif envisagé concernant la progression de la performance pour les emballages en verre serait de passer à 24,60 kg/hab/an en 2013 à 29.62 kg/an/hab en 2018.

Il est précisé qu'Eco-Emballages est susceptible de ne choisir que l'un des projets ou les deux, voire aucun. La réponse est envisagée pour le mois de septembre 2015.

Les deux projets représentent la somme totale de 365 300 €.

#### Concernant le projet 2 : « Amélioration du dispositif d'apport volontaire du verre sur l'ARC »

Le taux de subvention apporté serait de 100 %. Le montant précis sera communiqué par Eco-Emballages lors du conventionnement.

Aussi, dans le cadre de ce projet, il est proposé de lancer une consultation pour la réalisation et le suivi de la prestation pour une durée d'un peu plus d'un an.

La consultation s'établira en 2 lots.

Le premier lot intégrera notamment :

- l'état des lieux et le diagnostic détaillé (diagnostic quantitatif et qualitatif incluant la densité du parc, les performances, le maillage, les dysfonctionnements, la fréquence de collecte, les circuits de collecte de tous les points d'apports volontaires commune par commune sur tout le territoire de l'ARC),
- le plan d'actions techniques (mise en place de conteneurs supplémentaires, déplacement, nouveaux emplacements avec la mobilisation des élus...),
- la communication (pose de la signalétique sur les conteneurs, 4 pages détachables dans l'ARC INFO, les sites internet, les journaux communaux...),
- le bilan financier ainsi que le suivi de l'étude.

Le second lot consistera en l'achat d'une vingtaine de conteneurs enterrés et aériens.

**Il est précisé qu'il sera donné suite à cette consultation uniquement dans l'hypothèse où la candidature de l'ARC serait retenue par Eco-Emballages.**

**Le Conseil d'Agglomération,**

Entendu le rapport présenté par Madame Arielle FRANÇOIS,  
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs en date du 9 juin 2015,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 juin 2015,  
Et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le lancement d'une consultation pour l'amélioration du dispositif d'apport volontaire du verre sur l'ARC,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier

**PRECISE** que la dépense est prévue au budget déchets, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**SEANCE DU 30 JUIN 2015**

**ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS**

**11 - COMMUNES DE L'ARC : MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE LA RENOVATION ENERGETIQUE**

Le trente juin deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Emmanuel GUESNIER, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL.

**Ont donné pouvoir :**

Sylvie OGER-DUGAT à Philippe MARINI, Eric HANEN à Michel FOUBERT, Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER, Richard VALENTE à Solange DUMAY, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL, Béatrice MARTIN à Eric BERTRAND.

**Etait absent excusé :**

Jean-Marc BRANCHE.

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. LACROIX – Chargé de Mission  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 22 juin 2015  
Date d'affichage : 03 juillet 2015

Nombre de membres présents  
ou remplacés par un suppléant : 39

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

## ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

### 11 – COMMUNES DE L'ARC : MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Rapporteur : Madame Evelyne LE CHAPPELLIER

L'ARC a réalisé une thermographie aérienne cet hiver pour déterminer les déperditions de chaleur au niveau des toitures.

Les résultats seront restitués lors d'un salon fin septembre ainsi qu'à la foire expo qui aura lieu début octobre.

L'objectif est de sensibiliser les habitants de l'ARC aux travaux d'économie d'énergie afin d'atteindre les objectifs nationaux du Plan de Renovation Energétique de l'Habitat (qui prévoit la rénovation de 500 000 logements par an d'ici 2017) et du Schéma Régional Climat Air Energie (qui prévoit la rénovation de 13 000 logements par an en Picardie).

Lors des ateliers de co-construction du Plan Climat Energie Territorial (PCET), les participants (habitants, associations, institutionnels...) ont souligné l'intérêt d'installer une plateforme de la rénovation énergétique sur l'ARC qui soit un guichet unique et un lieu ressource pour la population.

C'est dans ce but, qu'il est proposé de mettre en œuvre une plateforme de la rénovation énergétique sur le territoire de l'ARC pour répondre à 3 enjeux majeurs :

- **créer un guichet unique**, afin de stimuler la demande des particuliers et simplifier leur parcours pour la réalisation de leurs projets de rénovation énergétique,
- **mobiliser et fédérer les acteurs concernés du territoire** : opérateur de l'OPAH, espace info-énergie, opérateur du Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE) (à venir), Conseil Départemental, ADEME, Conseil Régional, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre du Commerce et de Industrie, Fédérations professionnelles..., et associer les organismes financiers le cas échéant,
- inciter **les professionnels de la réhabilitation** énergétique à se mobiliser et les encourager à obtenir le label Reconnu Garant Environnemental (RGE) **à monter en compétence afin de susciter sur le bassin compiégnois un vivier de compétences et favoriser l'économie locale et circulaire**. Il est important que cette plateforme ait une grande visibilité auprès du public avec une vitrine sur rue passante et qu'elle puisse être opérationnelle le plus tôt possible après la diffusion des résultats de la thermographie aérienne, dans l'idéal en octobre 2015.

Ce guichet unique se concrétiserait par :

- 2 bureaux qui seraient occupés à plein temps pour les permanences et les rendez-vous avec les particuliers (à partager entre les différents opérateurs du territoire et l'animateur de la plateforme de la rénovation énergétique),
- 1 espace d'accueil pédagogique avec de la documentation ; un espace de démonstration de matériaux isolants pourrait être accueilli si la place le permettait,
- pouvant être distincte du local, une salle de réunion qui permette de fédérer les acteurs des bâtiments et de décentraliser des formations des organismes habilités (FFB, CAPEB...).

L'ADEME peut subventionner ce type de plateforme dans le cadre d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec un forfait de 135 000 € pour 2 ans décomposé en :

- salaire de l'animateur de la plateforme ;
- communication,
- loyer du local,
- matériel (ordinateur, voiture...),
- ....

La troisième année, le montant de la subvention versé dépendra de l'atteinte de résultats sur un nombre de ménages accompagnés et engagés dans des travaux de rénovation énergétique (50 € / ménage accompagné).

En lien avec l'ouverture d'une plateforme de la rénovation énergétique, il est proposé de recruter un animateur de ce guichet unique et de procéder à la création d'un poste de catégorie B relevant de la filière technique. Son financement sera entièrement pris en charge par le COT de l'ADEME, à savoir une subvention de 80% de son poste et de 20% du poste de son encadrant qui existe déjà.

L'animateur de la plateforme énergétique aurait notamment les missions suivantes :

- création d'une dynamique de rénovation énergétique sur le territoire en stimulant les demandes des habitants en termes de rénovation énergétique et en stimulant l'offre au niveau des professionnels locaux,
- accueil du public et accueil téléphonique, aux fins de conseil :
  - o sur les travaux à réaliser pour une meilleure efficacité énergétique,
  - o sur les dispositifs d'aides et les acteurs à mobiliser,
- coordination et développement des synergies entre les acteurs présents sur la plateforme,
- animation du territoire et repérage d'opérations à programmer.

### **Le Conseil d'Agglomération,**

Entendu le rapport présenté par Madame Evelyne LE CHAPPELLIER,  
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs en date du 9 juin 2015,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 juin 2015,  
Et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** la création et la mise en œuvre d'une plateforme de la rénovation énergétique sur le territoire de l'ARC,

**AUTORISE** la signature d'un Contrat d'Objectif Territorial –COT) avec l'ADEME,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



*Philippe Marini*  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**SEANCE DU 30 JUIN 2015**

**ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS**

**12 - TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV) -  
SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Le trente juin deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Emmanuel GUESNIER, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEMOEUFF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL.

**Ont donné pouvoir :**

Sylvie OGER-DUGAT à Philippe MARINI, Eric HANEN à Michel FOUBERT, Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER, Richard VALENTE à Solange DUMAY, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL, Béatrice MARTIN à Eric BERTRAND.

**Etait absent excusé :**

Jean-Marc BRANCHE.

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. LACROIX – Chargé de Mission  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

**Date de convocation :** 22 juin 2015  
**Date d'affichage :** 03 juillet 2015

**Nombre de membres présents**  
**ou remplacés par un suppléant :** 39

**Nombre de membres en exercice :** 47

**Nombre de votants :** 46

## **ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS**

### **12 – TERRITOIRE A ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV) - SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Rapporteur : Madame Evelyne LE CHAPPELLIER

L'Agglomération de la Région de Compiègne est lauréate de l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et à ce titre, elle va recevoir un co-financement à 80% de l'Etat de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) à hauteur de 500 000 € pour réduire la dépendance énergétique de son territoire.

Les projets pouvant bénéficier de cette aide sont les suivants (cf. tableau 1) :

- la rénovation thermique du parc technologique,
- le développement de pistes cyclables ou de voies aménagées dans le cadre des déplacements utilitaires (domicile – études ...),
- une bonification de 10% de la CDC pour le projet du réseau de chaleur avec récupération de l'énergie des eaux usées sur le site de l'école d'Etat-major.

Ces actions sont à mettre en œuvre sur la période 2015-2017.

Le tableau 2 en annexe reprend l'ensemble des projets possibles sur le territoire de l'ARC dans la cadre d'une démarche globale pour diminuer les consommations énergétiques du territoire et développer les énergies renouvelables.

Il vous est proposé de signer la convention d'appui financier (projet annexe 2) avec l'Etat pour développer les projets ci-dessus.

#### **Le Conseil d'Agglomération,**

Entendu le rapport présenté par Madame Evelyne LE CHAPPELLIER,  
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs en date du 9 juin 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 juin 2015,

Et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** la signature de la convention d'appui financier Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV),

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



*Philippe Marini*

Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

TABLEAU 1: Programme d'actions immédiates (2015-2017) inclus dans TEPCV

| Thématiques  | Action   | Description   | Maitre d'ouvrage | Calendrier de réalisation | Indicateurs   | Estimation financière | Financements probables   | Montant TEPCV   |
|--|--|---|------------------|---------------------------|---|-----------------------|--|---|
| Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public | 1<br>Rénovation thermique du parc technologique  | L'ARC possède du patrimoine bâti qui a fait l'objet d'une visite du Conseil d'Orientations Energétique (COE) afin de déterminer les bâtiments les moins performants énergétiquement qu'elle souhaite améliorer.<br>En effet, pour atteindre les objectifs européens de l'axe 4 c'est-à-dire la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre pour 2050) et français (-20% de consommation d'énergie pour 2020), l'ARC se doit d'instaurer un plan de rénovation progressif de son patrimoine destiné à être conservé.<br>Le bâtiment principal du Parc Technologique des Rives de l'Oltan « Pipelines d'Entreprises Innovantes » se doit d'être à l'image de ses présentations : l'ARC y accueille les start-ups innovantes du territoire, dans les premières années de leur démarrage. Il est donc une vitrine de l'ARC en matière de développement économique par l'innovation et de ce fait, il nous semble nécessaire de renforcer son attractivité en démontrant une volonté de Développement Durable (Réduire les consommations électriques et de chauffage tout en améliorant l'environnement et le confort de travail). Le bâtiment, datant des années 1970, a été rénové brièvement en 2008, afin d'installer les premiers locaux.<br>Le projet est d'isoler l'ensemble du bâtiment en réalisant une enveloppe thermique qui comprend les façades, les huisseries et la toiture. Réalisation d'une enveloppe thermique pour tout le bâtiment (façade et toiture) comprenant le changement des menuiseries extérieures avec des menuiseries isolantes et une toiture solaire. Réalisation d'une isolation-bardage par l'extérieur avec des Acromatériaux. Le bâtiment de 1.500 m <sup>2</sup> (chauffage gaz) dont 1000 m <sup>2</sup> de bureaux qui accueillent aujourd'hui une vingtaine d'entreprises et 115 personnes. Les travaux d'isolation permettraient de lutter contre la dégradation du bâtiment causée par cette mauvaise isolation. Ils permettraient en outre de réaliser des économies d'énergie, d'améliorer le confort de travail et de renforcer l'offre qu'innovation et durabilité vert de pair. | ARC              | 2015                      | Isolation façade par l'extérieur: économie de 47 600 kWh EPI/an soit 11,13 tteq CO2<br>Isolation toiture: <i>à compléter</i><br>Remplacement des ouvrants: économie de 10 900 kWh EPI/an soit 4,42 tteq CO2 | 400 000 €             | TEPCV  | 320 000,00 €  |
| Diminution des émissions de GES et des pollutions liées aux transports     | 2<br>Programme d'aménagements cyclables et d'apaisement de la circulation au profit des modes actifs | Dans le cadre de la construction d'une politique vélo ambitieuse, l'ARC souhaiterait passer un cap supplémentaire et développer davantage la part des modes actifs dans le cadre des déplacements utilitaires au quotidien (domicile-travail, domicile-école, ...), de sorte les conditions idéales d'un report modal de la voiture particulière sur le vélo ou la marche à pied. Sur la base d'un réseau cyclable historiquement plutôt orienté sur une pratique de loisirs, l'objectif serait de réorienter la politique d'aménagement cyclable sur des projets favorisant davantage la pratique du vélo utilitaire, en connectant les zones d'activités, les équipements générateurs de flux importants. Ces différents connexions auront pour but d'offrir un maillage important à l'échelle de l'Agglomération et, au-delà, du Pays Comtois.<br>Face au défi d'une nécessaire rationalisation des dépenses et dans une recherche d'apaisement de la ville et des circulations, une dimension importante de ce projet consisterait à généraliser autant que possible les espaces de voies partagées, lent pour offrir de nouvelles solutions et développer des espaces plus propices à la pratique des modes actifs que pour améliorer la qualité de vie en ville avec une diminution des émissions quotidiennes de gaz à effet de serre et une plus grande sécurité de déplacements. Les actions reviennent notamment à la création de zones de rencontre, de double-sens vélos, de odéo-jeu passage cyclistes aux feux (borne à droite...), dans la ville-centre mais aussi dans toutes les communes de l'ARC, dans lesquelles un véritable coup de pouce financier est primordial pour concrétiser les bonnes volontés.<br>Concrètement les projets de développement du vélo mis en oeuvre dans ce cadre concerneraient :<br>- l'accès aux zones d'activités économiques et commerciales<br>- l'accès aux équipements publics (générateurs de flux importants : Hôpital, UTC, lycées, gare, ...)   | ARC et Communes  | 2015-2017                 | un de voirs aménagés<br>Comptage des vélos sur les pistes<br>réaménagements<br>et/ou<br>Enquête sur la part modale vélo dans des secteurs stratégiques (exemple: gare)                                      | 225 000 €             | TEPCV  | 160 000,00 €  |
| Production d'énergies renouvelables locales                                | 3<br>Réseau de chaleur utilisant calorifères du réseau d'eaux usées                                  | Phase 1: L'ARC va requêter l'ancien site de l'École d'Etat Major (EMM) à des fins de logements, à des activités notamment tertiaires, à des commerces et restauration/hôtellerie... Ce site est situé en cœur d'agglomération proche de la gare et à proximité d'un gros émissaire d'eaux usées. Le projet est donc la création et la mise en oeuvre d'un système de récupération de chaleur sur le réseau d'eau usées pour subvenir aux besoins en chauffage (et éventuellement production d'eau chaude sanitaire) sur ce quartier.<br>Une étude a démontré la faisabilité du projet au niveau technique. Il s'agit de compléter cette étude par une étude juridique et économique fine. Une étude de maîtrise d'oeuvre suivra.<br>La réalisation du réseau primaire devrait intervenir rapidement (fin 2015-2016) pour profiter des travaux de réseaux et voirie sur le site.<br>Cette opération permet de développer les énergies renouvelables sur notre territoire<br>Phase 2: Réalisation des travaux de la pompe à chaleur, des chaufferies et équipements de sous-station... pour alimenter le quartier qualifiant avant d'accueillir les nouveaux habitants et activités<br>Il peut également être envisagé d'utiliser les calories de ce gros collecteur d'eau usées en amont du site sur un autre site en reconstruction, celui de GDF (rd d'Ha).<br>A plus long terme (2020-2030), à l'aval il pourrait également être envisagé de ce servir de la passerelle pour les modes doux (cf action 6 du tableau) pour créer un réseau de chaleur sur le projet d'écoquartier de gare.   | ARC              | 2015-2019                 |   | 1 700 000 €           | Fonds chaleur de l'Ademe: entre 450 000 € et 520 000 €<br>Bonification Caisses des dépôts et consignation de 10%: 170 000 €<br>Feder-platefond à 40% du montant total soit entre 30 000 € et 0 €<br>Total cofinancement: 40% soit 680 000 €<br>ajouter les droits de raccordement et l'amortissement avec la vente d'énergie | Bonification Caisses des Dépôts et Consignation de 10% dans le cadre de TEPCV |

TABLEAU 2: Programme d'actions sur le territoire de l'ARC

| Thématiques  | Action   | Description  | Maître d'ouvrage         | Cadence et de résultats | Indicateurs  | Estimation financière  | Financements probables   | Montant TERCY                                  |
|--|--|--|--------------------------|-------------------------|--|--|--|--|
|  | Animation vectorielle pour des conseils énergétiques dans les entreprises et les groupements   | L'ARC est en cours de renouvellement de son COPAH qui débutera en janvier 2016. L'ARC a en projet de mettre en place une plateforme de rénovation énergétique pour septembre 2015 qui permettra progressivement en puissance. En effet, une cartographie aérienne en cours de réalisation et les travaux seront réalisés aux alentours fin d'année 2016. Cette plateforme s'appuiera sur les compétences de l'ARC, de l'ADEME, de l'Agence Nationale pour l'Environnement et le Développement Durable (ANEDD) et de l'Agence Nationale pour l'Énergie (ANE). Par ailleurs, l'ARC va demander à l'Agence Nationale de Services Publics de l'Énergie (ANSE) qui se spécialise sur la France. Les objectifs de la plateforme de rénovation énergétique sont notamment les suivants:<br>1 stimuler la demande des particuliers,<br>2 encourager l'offre côté entreprise et secteur bâtiment pour créer du travail,<br>3 travailler avec le réseau bancaire local pour proposer des prêts rénovation.   | ARC                      | 2015-2017               | Nombre d'adhésions accompagnées et impact direct des entreprises et rénovation énergétique | Aux alentours de 120 000 € sur les deux premières années.<br>1 ETF + matériel (ordinateur, vidéoprojecteur, vidéocaméscope) local pour la plateforme de rénovation énergétique | Pour la plateforme de rénovation énergétique, signature d'un COU (Contrat d'Objectif Territorial) Années 1 et 2, subis forfaitaire de 7 Ademe de 130 000 € (pour la plateforme de rénovation énergétique).<br>Année 3, montant de la subvention variable en fonction de l'état d'avancement des objectifs  | Hors TERCY                                     |
|  | Aux côtés des bâtiments publics, actions de sensibilisation des usagers des bâtiments  | Animation sensibilisation des usagers des bâtiments publics (BD) travaillant environ sur l'ARC   | ARC et communes de l'ARC | 2016-2017               | un conseiller mis à disposition (adhésions, accompagnement, échange et suivi technique)    | ARC: 20K<br>1 ETF pendant 2 ans  | Sur les financements disponibles de l'ARC ou l'ANEDD   | Hors TERCY                                     |
| Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public | Inscriptions à la labellisation Citergie qui consiste à réaliser 70 actions avec 3 niveaux dans une démarche concrète de réduction des consommations d'énergie | Inscriptions à la labellisation Citergie qui consiste à réaliser 70 actions avec 3 niveaux dans une démarche concrète de réduction des consommations d'énergie   | ARC                      | 2015-2017               | à réaliser   | AMC: 40 000 €  | Soutien financier de 70% (Ademe + Région)  | Hors TERCY<br>reste à charge pour AMC: 9 000 € |
|  | Etude diagnostique et plan d'action pour améliorer l'efficacité énergétique des Nouveaux Quartiers   | Le contrat de ville, actuellement en cours de rédaction, a identifié le développement durable comme un levier important pour recréer les bons quartiers prioritaires autour de son territoire (Cité des Héros, Victoire et Vieux-Cours) aux dynamiques d'ensemble de l'agglomération de la Région de Champagne. Certaines des orientations de ce contrat porteront sur le développement d'une mobilité durable et l'amélioration des performances énergétiques du patrimoine bâti et sur le soutien de l'habitat individuel et collectif durable. Ces orientations porteront un fort environnemental très forte local en tant qu'agglomération, à l'échelle de villes et de résidents, des quartiers prioritaires.<br>Par ailleurs, en direction des consommateurs de ces quartiers qui sont pour partie alimentés par le réseau de chaleur existant de la ville de Champagne, un contributeur à l'efficacité du réseau de chaleur et il devient possible de réfléchir à son entretien.<br>L'Agence de Champagne de l'air, développement durable et rénovation urbaine continue par ailleurs la ville et l'agglomération à travailler conjointement à l'appui à la réalisation d'études pour le programme d'investissement d'amélioration et de réhabilitation des bâtiments existants.<br>Le programme d'investissement d'amélioration et de réhabilitation des bâtiments existants est un volet essentiel du patrimoine bâti des quartiers prioritaires, en lien avec les diagnostics d'ores et déjà réalisés par les bailleurs, pour définir un programme de rénovation énergétique.<br>Le programme d'investissement d'amélioration et de réhabilitation des bâtiments existants est un volet essentiel du patrimoine bâti des quartiers prioritaires, en lien avec le protocole de préfiguration (financements ANRU, Etat, ...) et travail avec les bailleurs avec un volet énergétique assorti du diagnostic ainsi qu'un volet de mobilité | ARC                      | 2015-2017               | à réaliser   | Financement à hauteur de 100 000 €   | Financements REGION<br>Cofinancement possible de l'Etat dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour le Programme d'investissement d'amélioration et de réhabilitation des bâtiments existants (PAM) "Vie et territoire durable"<br>Pas de financement Ademe sauf dans le cadre des entreprises | Hors TERCY                                     |
|  | Réalisation thermique du parc technologique  | Etude thermique des équipements techniques de chauffage (pour projet d'éclairage à LED) + étude faisabilité énergie<br>Réalisation d'un modèle de bilan énergétique, thermique, environnemental (à partir de données de consommation de l'existant)  | ARC                      | à réaliser              | à réaliser   | à réaliser   |  | à réaliser                                     |
|  | Réalisation thermique du parc technologique  | Etude thermique des équipements techniques de chauffage (pour projet d'éclairage à LED) + étude faisabilité énergie<br>Réalisation d'un modèle de bilan énergétique, thermique, environnemental (à partir de données de consommation de l'existant)  | ARC                      | à réaliser              | à réaliser   | à réaliser   |  | à réaliser                                     |
|  | Développement des services de location et stationnement sécurisés de vélos   | L'objectif est de développer et de faciliter l'usage du vélo en ville et sur l'ensemble du territoire de l'ARC, dans une optique urbaine et quotidienne, en poursuivant un programme encore plus ambitieux en matière de développement des services. Une première annonce de services de location de vélos et de stationnement sécurisé en intermodalité à la gare de Champagne a pu être mise en œuvre depuis 2014 mais le développement ne s'est pas encore développé de façon plus importante. L'accompagnement et la structuration de ce projet de vélos (VLC, vélos publics...) ainsi que le développement de nouveaux points de repèrages de vélos et de services de location de vélos (vélos électriques, vélos à assistance électrique) sont des enjeux importants. Ces services de vélos sont destinés à améliorer la mobilité des habitants et des visiteurs, mais également à encourager encore davantage la pratique du vélo sur un territoire géographique étendu à un report modal important vers le vélo. Éléments clés d'une politique vélo ambitieuse et cohérente, le développement de services innovants et quotidiens permet de compléter le "système vélo" porté par la CEREMA, la coordination intercommunale pour le développement du vélo ou encore le club des villes et territoires cyclables.<br>L'accompagnement et la structuration de ce projet de vélos pourront passer par l'achat de vélos supplémentaires, de vélos à assistance électrique, mais aussi de vélos publics. Faciliter l'usage combiné avec le train et le bus, cela bénéficiera tant aux habitants et visiteurs, qu'aux étudiants ou encore aux entreprises à qui la mise à disposition de vélos pourrait être intégré dans le cadre de l'incitation aux PSE. Le développement de stationnement sécurisé journalier se fera en gare, en centre-ville mais aussi dans les quartiers prioritaires.   | ARC                      | 2015-2017               | à réaliser   | Evénement 1 000 000 €  | SMTCO sur la partie maintenance et intermodalité (40% du coût d'investissement)<br>ADEME/Région modifiable sur l'acquisition de vélos (30%)  | Hors TERCY                                     |
| Déduction des émissions de GES et des pollutions liées aux transports      | Etude de faisabilité d'une passerelle dédiée aux modes actifs  | Etude de faisabilité pour la réalisation d'une passerelle entre le quartier gare et le futur quartier réajusté de l'École d'Etat Major dédiée aux modes actifs (vélo, marche...)   | ARC                      | à réaliser              | à réaliser   | à réaliser   |  | à réaliser                                     |

non TERCY 2015-2017

|   |    |  |   |                         |           |            |
|---|----|--|---|-------------------------|-----------|------------|
| Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets                           | 9  | Etude de valorisation énergétique et de remplissage des déchets de l'ARC (boites de STEP et déchets fermentescibles) | Etude de valorisation énergétique des boites de station d'épuration de l'ARC et des déchets fermentescibles (cette étude pourrait être couplée avec l'aide d'opportunité de développement d'énergies renouvelables)   | ARC en lien avec le SMO |           | Hors TERCY |
| Production d'énergies renouvelables locales   | 10 | Etude d'opportunités de développement d'énergies renouvelables   | Cette étude dressera dans un premier temps un état des lieux des énergies renouvelables utilisables sur le territoire et de potentiels de production d'énergies renouvelables (biomasse, méthanisation, vent, valorisation énergétique des déchets de l'ARC ainsi que des boites de stations d'épuration). Cette étude devra évaluer une série d'obstacles des projets à produire pour assurer l'échange de données et d'informations entre les acteurs locaux sur le territoire à la fois pour diffuser l'information auprès des porteurs de projets privés, pour faire des économies d'échelle et pour anticiper des besoins à relever pour l'aménagement de zones d'activités ou de traitement qui dépassent l'échelle de la zone. | ARC                     | 2015-2017 | Hors TERCY |
|   | 11 | Schéma directeur relatif à l'énergie, au climat et à la transition énergétique                                       | Etude de Schéma directeur du réseau de chaleur de Compagnie de 10 000 équivalents logement dans le but de le pérenniser et de le développer sur les nouveaux quartiers à aménager. Ce schéma visera un volet sur la faisabilité d'arrimer ce réseau de chaleur par des énergies renouvelables   | Vie de Compagnie        |           | Hors TERCY |
|   | 12 | Etude faisabilité d'un méthaniseur   | Un projet privé est en cours d'étude sur le territoire de l'ARC   | Agriculteurs            |           | Hors TERCY |
|   | 13 | Réalisation de bilan carbone 2014 Patrimoine et Service de l'ARC ainsi que du territoire                             | Bilan carbone territoire à mettre à jour en 2014 + un complément bilan carbone aménagement pour le PLU  | ARC                     | 15 000 €  | Hors TERCY |
| Développement de la localisation des entreprises et promotion d'un territoire durable                 | 14 | Programme d'actions pour la protection de la biodiversité sur les Aires d'Administration de Compagnie                | L'ARC a deux capitales d'eau possible prévues avec un programme d'action auprès des pêcheurs et des agriculteurs depuis 2008. Une action spécifique sur l'équipement de la ventilation solée par les agriculteurs est en cours par le biais d'un contrat avec l'OO agriculteurs (voir détail signé).  | ARC                     | 2008 voir | Hors TERCY |
|   | 15 | Elaboration du PLU vertif P.N.   | ARTO (à compléter)  | ARC                     |           | Hors TERCY |
| Promotion de l'éducation à l'environnement de l'éco-citoyenneté et la mobilisation des acteurs locaux | 16 | Animation groupe d'industriels, PME, économie circulaire et efficacité énergétique                                   | Animation d'un groupe d'industriels et d'entreprises des parcs d'activités aux économies circulaires, à la mutualisation des espaces (salles de réunion, restauration d'entreprises...) et de services (habillements, vélos sécurisés, bornes de recharge pour véhicules électriques...) avec l'aide d'un bureau d'étude spécialisée  | ARC en lien avec CCI    | 777       | Hors TERCY |
|   | 17 | Animation des messages de la   | 2 messages de la 1 <sup>ère</sup> tranche sur l'ARC. L'ARC participe à un appel à projet d'Éco-citoyenneté pour améliorer le tri des déchets dans les habitats collectifs (objectif 20%). La réponse sera à l'autonomie   | ARC                     | 380 000 € | Hors TERCY |



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**SEANCE DU 30 JUIN 2015**

**EQUIPEMENT**

**13 - VENETTE – BOIS DE PLAISANCE - REALISATION D'UN « TOURNE A GAUCHE » -  
SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**

Le trente juin deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Emmanuel GUESNIER, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL.

**Ont donné pouvoir :**

Sylvie OGER-DUGAT à Philippe MARINI, Eric HANEN à Michel FOUBERT, Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER, Richard VALENTE à Solange DUMAY, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL, Béatrice MARTIN à Eric BERTRAND.

**Etait absent excusé :**

Jean-Marc BRANCHE.

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. LACROIX – Chargé de Mission  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

**Date de convocation :** 22 juin 2015  
**Date d'affichage :** 03 juillet 2015

**Nombre de membres présents**  
**ou remplacés par un suppléant :** 39

**Nombre de membres en exercice :** 47

**Nombre de votants :** 46

## EQUIPEMENT

### 13 – VENETTE – BOIS DE PLAISANCE – REALISATION D'UN « TOURNE A GAUCHE » -SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

Rapporteur : Monsieur Bernard DELANNOY

Par délibération du 28 mai 2015, le Conseil d'Agglomération a émis un avis favorable pour Le lancement d'une consultation en vue de réaliser un « tourne à gauche » permettant de créer un accès aux véhicules légers pour l'entreprise BOSTIK.

Ces travaux se situant sur la route départementale 36E, domaine du Conseil Départemental, il est nécessaire d'établir une convention entre l'ARC et le Conseil Départemental de l'Oise.

#### **Le Conseil d'Agglomération,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Bernard DELANNOY,  
Vu l'avis favorable de la Commission Equipement en date du 8 juin 2015,  
Et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention avec le Conseil Départemental de l'Oise, pour la réalisation d'un « tourne à gauche » permettant de créer un accès aux véhicules légers pour l'entreprise BOSTIK,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec le Conseil Départemental de l'Oise et tous documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**SEANCE DU 30 JUIN 2015**

**FONCIER - AMENAGEMENT**

**14 - RETROCESSION A LA COMMUNE DE MARGNY-LES-COMPIEGNE DE TERRAINS AMENAGES PAR L'ARC « ZAC DE LA PRAIRIE 1ERE TRANCHE »**

Le trente juin deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Emmanuel GUESNIER, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL.

**Ont donné pouvoir :**

Sylvie OGER-DUGAT à Philippe MARINI, Eric HANEN à Michel FOUBERT, Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER, Richard VALENTE à Solange DUMAY, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL, Béatrice MARTIN à Eric BERTRAND.

**Etait absent excusé :**

Jean-Marc BRANCHE.

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. LACROIX – Chargé de Mission  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

**Date de convocation :** 22 juin 2015  
**Date d'affichage :** 03 juillet 2015

**Nombre de membres présents**  
**ou remplacés par un suppléant :** 39

**Nombre de membres en exercice :** 47

**Nombre de votants :** 46

## FONCIER – AMENAGEMENT

### **14 - RETROCESSION A LA COMMUNE DE MARGNY-LES-COMPIEGNE DE TERRAINS AMENAGES PAR L'ARC - « ZAC DE LA PRAIRIE 1ERE TRANCHE »**

Rapporteur : Monsieur Marc RESSONS

L'Agglomération de la Région de Compiègne a aménagé la « ZAC de la Prairie – 1<sup>ère</sup> tranche » située sur Margny-lès-Compiègne. Certaines voiries et réseaux y afférant sont restés propriétés de l'ARC.

La surface de l'ensemble de ces voies et espaces libres est évaluée à 13.816 m<sup>2</sup>, ce qui correspond à un linéaire de voiries de 1.147 m.

Il s'agit des parcelles cadastrées :

- AE n° 176 : 278 m<sup>2</sup>
- AE n° 193 : 859 m<sup>2</sup>
- AE n° 203 : 390 m<sup>2</sup>
- AE n° 204 : 24 m<sup>2</sup>
- AE n° 216 : 1 m<sup>2</sup>
- AE n° 220 : 86 m<sup>2</sup>
- AE n° 226 : 20 m<sup>2</sup>
- AE n° 233 : 1235 m<sup>2</sup>
- AE n° 235 : 9 m<sup>2</sup>
- AE n° 240 : 5483 m<sup>2</sup>
- AE n° 250 : 1119 m<sup>2</sup>
- AE n° 253 : 91 m<sup>2</sup>
- AE n° 254 : 47 m<sup>2</sup>
- AE n° 256 : 482 m<sup>2</sup>
- AE n° 285 : 821 m<sup>2</sup>
- AE n° 318 : 2871 m<sup>2</sup>

L'Agglomération de la Région de Compiègne envisage de rétrocéder à la commune de Margny-lès-Compiègne, bénéficiaire des ouvrages, l'ensemble de ces voiries.

Un accord est intervenu avec la commune sur la consistance des biens rétrocédés et sur le périmètre de cession. Cette rétrocession interviendra à l'euro symbolique, étant précisé que les frais notariés seront à la charge de l'ARC.

#### **Le Conseil d'Agglomération,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Marc RESSONS,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 11 juin 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 juin 2015,

Et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** la rétrocession des voiries et réseaux de la ZAC de la Prairie -1<sup>ère</sup> tranche au profit de la commune de Margny-lès-Compiègne, à l'euro symbolique,

**AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant à signer l'acte de rétrocession ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**SEANCE DU 30 JUIN 2015**

**FONCIER - AMENAGEMENT**

**15 - APPEL A PROJET - ITI URBAIN – DEPOT D'UN DOSSIER**

Le trente juin deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Emmanuel GUESNIER, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL.

**Ont donné pouvoir :**

Sylvie OGER-DUGAT à Philippe MARINI, Eric HANEN à Michel FOUBERT, Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER, Richard VALENTE à Solange DUMAY, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL, Béatrice MARTIN à Eric BERTRAND.

**Etait absent excusé :**

Jean-Marc BRANCHE.

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. LACROIX – Chargé de Mission  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

**Date de convocation :** 22 juin 2015  
**Date d'affichage :** 03 juillet 2015

**Nombre de membres présents  
ou remplacés par un suppléant :** 39  
**Nombre de membres en exercice :** 47  
**Nombre de votants :** 46

## FONCIER – AMENAGEMENT

### 15 – APPEL A PROJET - ITI URBAIN – DEPOT D'UN DOSSIER

Rapporteur : Monsieur Bernard HELLAL

Dans le cadre du déploiement de la stratégie Europe 2020 en France et plus particulièrement sur le volet cohésion sociale et urbaine des Programmes Opérationnels (PO) 2014-2020, l'Etat a signé un accord avec l'Association des Régions de France (ARF), afin de mobiliser au minimum 10% des enveloppes régionales FEDER-FSE sur le volet urbain du programme. La Région Picardie a fait le choix de s'inscrire plus avant dans cette perspective en consacrant plus de 10% des crédits au développement urbain dans son PO FEDER-FSE 2014-2020 adopté par la Commission Européenne (CE) le 18 décembre 2014.

Pour ce faire, la Région Picardie a souhaité proposer aux territoires concernés un outil de mise en œuvre proposé par les règlements européens<sup>1</sup> : l'« *Investissement Territorial Intégré* » (ITI) permettant la mobilisation de différentes mesures-actions du PO 2014-2020.

Afin de déployer cet outil, la Région a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour connaître les territoires urbains prêts à s'inscrire dans cette démarche. Cet AMI a permis la sélection de six candidats qui peuvent désormais répondre au présent Appel à Projets (AAP).

Pour mémoire, la somme totale mobilisable pour la démarche ITI représente, à titre indicatif, 30 Millions d'euros de FEDER et 5 Millions d'euros de FSE (en délégation de gestion Région), sur la période de référence (2014-2020). En outre, il demeure la possibilité de mobiliser du FSE du Programme national.

Selon le règlement de l'Appel à Projet (AAP) Investissement Territorial Intégré d'avril 2015, ce dispositif est destiné à aider la mise en œuvre d'actions permettant le renforcement du lien Agglomérations et quartiers prioritaires, et du lien agglomérations et centralité.

L'objectif est ainsi de maximiser l'effet levier des fonds européens mobilisés afin de :

- renforcer l'accessibilité aux services et aux fonctions urbaines pour l'ensemble des Picards,
- et d'améliorer la cohésion sociale entre les territoires, en particulier dans leur dimension urbaine.

Ce dispositif ITI est complémentaire d'autres politiques territoriales ou appels à projets notamment :

- Le TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) qui prévoit par exemple un programme d'aménagement cyclable et d'apaisement de la circulation au profit des modes actifs concernant l'ensemble des communes hors ITI.
- Le Plan Climat Energie Territorial dans le cadre duquel est prévue la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique et un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) avec l'Ademe intervenant sur l'ensemble du territoire de l'ARC après restitution de la thermographie aérienne.

- Le LEADER porté par l'Association du Pays Compiégnois auquel sont éligibles, hors unité urbaine de Compiègne, les communes de LACHELLE, JONQUIERES, LE MEUX, LA CROIX-SAINT-OUEN, SAINT-SAUVEUR, SAINT-JEAN-AUX-BOIS et VIEUX MOULIN.
- Le « FEDER GUICHET » auquel seront éligibles avec le soutien technique de l'ARC, dans l'unité urbaine, les communes ne relevant pas de la stratégie de l'ITI au regard des priorités du règlement d'avril 2015.
- La politique Régionale d'Aménagement du Territoire (PRAT), grâce à des fonds régionaux, dans le cadre des priorités du Contrat Territorial d'Objectif conclu avec le pays compiégnais le 27 mars 2015. Pourraient être éligibles des projets de centre bourg renforçant l'accès aux services à l'exclusion des simples projets de voiries et réseaux divers.

S'agissant de l'ITI, un dossier de candidature, piloté par le comité de coordination des politiques contractuelles mis en place par l'Agglomération de la Région de Compiègne, doit être déposé avant le 31 juillet 2015.

Il doit comprendre :

1. Une synthèse de la stratégie urbaine intégrée. La stratégie portée par l'ARC conforte la structuration du forum de la gare et l'inclusion sociale des quartiers

Les actions proposées rendent possible l'extension harmonieuse du cœur d'agglomération sur les deux rives de l'Oise en atténuant les ruptures liées à la rivière et à la voie ferrée avec par exemple :

- l'axe Solferino /Amiens/Butin (liaisons douces du Pont Louis XV, passage sous voie SNCF, rue O. Butin...)
- L'achèvement de la ZAC DES 2 RIVES par la requalification des berges et le lancement de la Prairie 2 à Margny-lès-Compiègne et Venette intégrant l'étude de la trémie
- l'axe site EEM/gare. A la fois porte d'entrée et cœur de la vie de l'Agglomération, un projet urbain d'envergure doit être imaginé pour accompagner la future liaison ferroviaire Picardie Roissy.

L'inclusion sociale mobilise des fonds FEDER pour la rénovation urbaine et des fonds FSE pour l'insertion sociale vers l'emploi à destination des quartiers hors ANRU (VIVIER CORAX, MERCIERES, ECHARDE).

2. Un plan d'actions (tableau récapitulatif des actions envisagées). En l'état prévisionnel des dossiers présentés, le coût des actions proposées représente au total environ 13,8 M€ pour 6,2 M€ de subvention (FEDER, FSE) sollicitée et un reste à charge, en tenant compte des autres subventions attendues, d'environ 6,7M€ dont 3,1 M€ pour l'ARC. Ces chiffres sont encore provisoires car ils dépendent en particulier des actions finalement retenues et des taux de subvention acceptés.

3. des fiches actions

4. Un descriptif de la gouvernance

**Le Conseil d'Agglomération,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Bernard HELLAL,  
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 11 juin 2015,  
Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 17 juin 2015,  
Et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à déposer auprès du Conseil Régional de Picardie un dossier en réponse à l'Appel à Projet (AAP) Investissement Territorial Intégré selon la stratégie, le programme prévisionnel d'actions et la proposition de gouvernance figurant en annexe.

ADOPTÉ par le Conseil d'Agglomération,  
Une abstention : Monsieur Jean-Noël GUESNIER  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,  
Le Président,

Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**SEANCE DU 30 JUIN 2015**

**TRANSPORTS ET MOBILITE**

**18 - CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR LA REALISATION DU PLAN GLOBAL DE DEPLACEMENTS**

Le trente juin deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Emmanuel GUESNIER, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL.

**Ont donné pouvoir :**

Sylvie OGER-DUGAT à Philippe MARINI, Eric HANEN à Michel FOUBERT, Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER, Richard VALENTE à Solange DUMAY, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL, Béatrice MARTIN à Eric BERTRAND.

**Etait absent excusé :**

Jean-Marc BRANCHE.

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. LACROIX – Chargé de Mission  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

**Date de convocation :** 22 juin 2015  
**Date d'affichage :** 03 juillet 2015

**Nombre de membres présents  
ou remplacés par un suppléant :** 39

**Nombre de membres en exercice :** 47

**Nombre de votants :** 46

## TRANSPORTS ET MOBILITÉ

### **18 – CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDES POUR LA RÉALISATION DU PLAN GLOBAL DE DÉPLACEMENTS**

Rapporteur : Monsieur Nicolas LEDAY

#### Rappel du contexte

**Le contexte législatif et réglementaire a conduit l'ARC à engager un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant Programme Local de l'Habitat.**

Concernant les déplacements et les transports, une étude doit être menée afin d'identifier les différents objectifs et les leviers de la politique communautaire en matière de mobilité, et de proposer les outils et les actions que le PLUi contribuera à mettre en œuvre. Contrairement aux agglomérations de plus de 100 000 habitants, l'ARC n'est pas tenue de réaliser un Plan de Déplacements Urbains (PDU), relativement contraignant en matière de procédure et de suivi. **Il a donc été décidé, lors du Conseil d'Agglomération du 26 septembre 2014, d'élaborer un Plan Global des Déplacements (PGD)**, qui a l'avantage d'être plus souple. Ce PGD aura cependant vocation à constituer un document ambitieux et volontaire sur l'ensemble des questions relatives à la politique de mobilité de l'Agglomération et reprenant toutes les thématiques intégrées habituellement dans un PDU qui, pour mémoire sont les suivantes :

- Développement et optimisation des transports collectifs réguliers ou à la demande ;
- Maitrise du trafic automobile ;
- Politique de développement du vélo ;
- Réflexion sur de nouveaux services à la mobilité
- Appui sur l'innovation technologique et nouveaux moyens de communication ;
- Partage de la voirie et de l'espace public ;
- Sécurité des déplacements et hiérarchisation de la voirie ;
- Politique de stationnement sur voirie et dans les parcs publics ;
- Organisation des conditions d'approvisionnement des marchandises en ville (logistique urbaine).

Certains éléments règlementaires incontournables dans le cadre du PLUi, tels que **l'inventaire des capacités de stationnement** conformément à l'article L123-1-2 (4° alinéa) du code de l'urbanisme seront réalisés.

La construction du PGD permettra d'alimenter la construction du PLUi, en **lien avec l'agence d'urbanisme Oise la Vallée**, mais constituera également en lui-même un document cadre important dans le domaine des mobilités.

**Suite à l'examen des offres reçues, il est proposé de retenir l'offre formulée par le bureau d'études EREA CONSEIL** pour un montant de 67 800 € HT (hors prestations supplémentaires éventuelles).

L'offre d'EREA présente une méthodologie en parfaite adéquation avec les demandes incontournables de l'ARC, assortie d'une réelle valeur ajoutée notamment pour ce qui concerne la méthode **de construction des scénarios** qui apparaît comme la plus aboutie.

Cette société présente en outre de **solides références ciblées sur ce type d'études**, et a notamment réalisé **l'étude préalable au renouvellement du marché public** des transports de l'ARC en 2013, ce qui lui confère une très bonne connaissance des problématiques locales en matière de mobilité.

**Comme il en avait été décidé par délibération du Conseil d'Agglomération du 26 septembre 2014, le coût de cette étude sera imputé sur le chapitre 20 du budget principal**, article 202 : Elaboration des documents d'urbanisme.

La réalisation de cette étude thématique sur les déplacements a **d'ores et déjà fait l'objet d'un accord de subvention à hauteur de 30% de la part du SMTCO**.

Par ailleurs, l'ensemble des **dépenses relatives au PLUi** pourra faire l'objet de demandes de **participations et de subventions**, notamment au titre du Fonds de Compensation pour la TVA (article L.121-7 du Code de l'Urbanisme), de la Dotation Globale de Décentralisation (Articles L1614-1 et L1614-4 du Code Général des Collectivités Territoriales), ainsi qu'au titre de l'appel à projets « PLUi », lancé par le Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement.

#### **Le Conseil d'Agglomération,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Nicolas LEDAY,  
Vu l'avis favorable de la Commission Transports et Mobilité en date du 11 juin 2015,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 juin 2015,  
Et après en avoir délibéré,

**DECIDE** de retenir l'offre de la société EREA Conseil pour un montant de 67 800 € HT,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



*Philippe Marini*  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**SEANCE DU 30 JUIN 2015**

**HABITAT**

**19 - PLAN D' ACTIONS FONCIERES EPFLO - COMPIEGNE / OPERATION RUE D'AMIENS – AVENANT N°5**

Le trente juin deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Emmanuel GUESNIER, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL.

**Ont donné pouvoir :**

Sylvie OGER-DUGAT à Philippe MARINI, Eric HANEN à Michel FOUBERT, Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER, Richard VALENTE à Solange DUMAY, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL, Béatrice MARTIN à Eric BERTRAND.

**Etait absent excusé :**

Jean-Marc BRANCHE.

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. LACROIX – Chargé de Mission  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 22 juin 2015  
Date d'affichage : 03 juillet 2015

Nombre de membres présents  
ou remplacés par un suppléant : 39

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

## HABITAT

### **19 - PLAN D' ACTIONS FONCIERES EPFLO – COMPIEGNE / OPERATION RUE D'AMIENS – AVENANT N°5**

Rapporteur : Monsieur Michel FOUBERT

Par délibération en date du 11 juin 2009, le conseil d'administration de l'EPFLO a adopté le Programme d'Action Foncière (P.A.F.) de l'ARC pour la période 2010-2020 pour un montant global de 8 211 615 €.

Ce programme peut évoluer et faire l'objet d'avenants successifs en fonction de l'avancement des différentes études et d'opportunités foncières stratégiques. Ainsi, quatre premiers avenants ont été régularisés.

Ce Programme d'Action Foncière intègre d'ores et déjà l'opération de requalification et de renforcement du quartier de gare. Par extension et en complément, il convient de saisir toute opportunité foncière dans le même secteur afin de permettre une densification en matière de logements. Une opportunité foncière vient d'être identifiée sur un site appartenant à la société ACARY.

L'opération ci-dessous pourrait donc intégrer ce programme :

#### **Compiègne – 27-29 rue d'Amiens-Ancien site ACARY**

Pour permettre de résorber cette friche industrielle correspondant à l'ancien dépôt de bus de transport urbain, il est nécessaire d'acquérir les parcelles cadastrées section BV n°43 et 46, d'une superficie globale de 3 305 m<sup>2</sup>.

L'objectif est d'y développer une opération d'une vingtaine de logements (locatifs et accession sociale), et de renforcer la capacité de stationnement dans ce secteur proche de la gare.

Il convient de préciser ici que l'ancienne activité présente sur le site a fait l'objet d'une installation soumise à Déclaration auprès des services de la Préfecture. Par conséquent, un mémoire de cessation d'activité a été réalisé par la société TRANSDEV - ACARY en juin 2014. Il apparaît clairement dans les diagnostics que le sol du site est pollué aux hydrocarbures.

L'entreprise n'a que partiellement réalisé la dépollution du site, comme le souligne la note annexée à la DIA. Il apparaît également que les installations présentes contiennent une importante quantité d'amiante et la présence de plomb.

Ledit entrepôt inoccupé depuis plusieurs années a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner datée du 12 mai 2015, au prix de 310 000 €, auquel s'ajoute 17 000 € HT de frais d'agence.

En raison de la qualité du site, des coûts de démolition, de désamiantage, de l'évacuation des cuves de gasoil (40m<sup>3</sup>) et diester (30m<sup>3</sup>) et évalués au minimum à 300 000 euros, il est proposé que l'EPFLO réalise cette acquisition en l'état, au prix maximum de 50 000 € hors frais, dans la limite de l'estimation des services de France Domaine (demande en date du 3 juin 2015).

Sur délégation de Monsieur le Président de l'ARC, Monsieur le Directeur de l'EPFLO exercera le droit de préemption urbain, au prix maximum de 50 000 € hors frais, dans la limite de l'estimation actualisée par les services de France Domaine

Cette opération pourrait être engagée au titre de l'Axe 6 « Acquérir des friches en vue de leur résorption » du Programme Pluriannuel d'Intervention pour un montant de 85 000 € (acquisition + frais estimés).

Le plafond global des engagements de l'EPFLO, au titre du P.A.F. de l'ARC, serait ainsi porté à 8 736 615 € et ce, conformément au tableau des flux financiers ci-annexé.

Il est donc proposé d'adopter un avenant n° 5 intégrant cette opération au P.A.F. de l'ARC.

### **Le Conseil d'Agglomération,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel FOUBERT,

Vu la délibération de l'ARC en date du 14 novembre 2008 approuvant la mise en place d'un Programme d'Action Foncière (P.A.F.),

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPFLO n° 2009 11/26-6 approuvant le Programme d'Action Foncière de l'ARC,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération de l'ARC adoptant le PLH en date du 12 novembre 2009,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 juin 2015,

Et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'intégration de l'opération « 27-29 rue d'Amiens » à COMPIEGNE, au Programme d'Action Foncière de l'ARC détaillé dans un avenant n° 5 dans les conditions précitées, fixant ainsi le Programme d'Action Foncière de l'ARC à 8 736 615 €, conformément au tableau des flux financiers ci-annexé,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la constitution de ce dossier et notamment l'avenant n° 5 du Programme d'Action Foncière conclu avec l'EPFLO conformément aux attendus des présentes.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



*Philippe Marini*  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

PAF de FARC / EPFLO \_ Avenant n°5  
Tableau des Flux Financiers Prévisionnels  
CA DU 2 juillet 2015

| Année                  | Opérations                                   | Acquisitions EPFLO |                        | Opérations                                       | Cessions EPFLO *<br>(Rachats par l'ARC ou l'opérateur s'y substituant) |  |
|------------------------|--|--------------------|------------------------|--|--|--|
|                        |  |                    | dont TVA               |  |  | soumis à TVA   |
| 2010                   | Clairoix - Terrain Curtil                    | 445 429 €          |                        |  |  |  |
|                        | <b>Total 2010</b>                            | <b>445 429 €</b>   |                        |  |  | - €  |
| 2011                   | Margny les Comp. Allée des Roses de Picardie | 515 992 €          |                        |  |  |  |
|                        | <b>Total 2011</b>                            | <b>515 992 €</b>   |                        | <b>Total 2011</b>                                |  | - €  |
| 2012                   | Margny les Comp. Terrain Beben               | 606 504 €          |                        | Clairoix - Terrain Curtil (revente)              | 186 983 €  | x  |
|                        | Choisy au Bac - Le Maubon                    | 238 217 €          |                        |  |  |  |
|                        | <b>Total 2012</b>                            | <b>844 720 €</b>   |                        | <b>Total 2012</b>                                | <b>186 983 €</b>   | - €  |
| 2013                   | Choisy au Bac - Le Maubon                    | 216 516 €          |                        |  |  |  |
|                        | Margny les Comp. Allée des Roses de Picardie | 154 893 €          |                        |  |  |  |
|                        | <b>Total 2013</b>                            | <b>371 409 €</b>   |                        | <b>Total 2013</b>                                |  | - €  |
| 2014                   | Margny les comp. Allée des Roses de Picardie | 8 000 €            |                        | Choisy au Bac - Le Maubon                        | 148 999 €  | x  |
|                        | Choisy au Bac - Le Maubon                    |                    |                        |  |  |  |
|                        | <b>Total 2014</b>                            | <b>8 000 €</b>     |                        | <b>Total 2014</b>                                | <b>148 999 €</b>   |  |
| 2015                   | Margny les Comp: Avenue Raymond Poincaré     | 260 000 €          |                        |  |  |  |
|                        | Margny les comp. Allée des Roses de Picardie | 440 372 €          |                        |  |  |  |
|                        | Choisy au Bac - Le Maubon                    | 1 046 988 €        |                        |  |  |  |
|                        | Compiègne: friche Acary                      | 85 000 €           |                        |  |  |  |
|                        | Le Meux: La Pantouffière                     | 260 000 €          |                        |  |  |  |
| <b>Total 2015</b>      | <b>2 272 360 €</b>                           |                    | <b>Total 2015</b>      | <b>0 €</b>                                       |  |  |
| 2016                   | Margny les comp. Allée des Roses de Picardie | 440 372 €          |                        |  |  | x  |
|                        | Eco quartier de Jaux                         | 170 000 €          |                        | Choisy au Bac - Le Maubon                        | 465 228 €  | x  |
|                        | Plateau de Margny                            | 891 666 €          |                        |  |  | x  |
|                        | Bienville "Le Grammont"                      | 180 000 €          |                        |  |  |  |
|                        | <b>Total 2016</b>                            | <b>1 502 038 €</b> |                        | <b>Total 2016</b>                                | <b>465 228 €</b>   |  |
| 2017                   | Eco quartier de Jaux                         | 170 000 €          |                        |  |  | x  |
|                        | Margny les comp. Allée des Roses de Picardie | 440 372 €          |                        | Choisy au Bac - Le Maubon                        | 465 228 €  |  |
|                        | Plateau de Margny                            | 891 666 €          |                        | Margny les comp. Allée des Roses de Picardie     | 500 000 €  |  |
|                        | <b>Total 2017</b>                            | <b>1 502 038 €</b> |                        | Eco quartier de Jaux                             | 340 000 €  |  |
| 2018                   | Plateau de Margny                            | 891 666 €          |                        | Plateau de Margny                                | 1 337 500 €  | x  |
|                        | Eco quartier de Jaux                         | 170 000 €          |                        | Margny les comp. Allée des Roses de Picardie     | 500 000 €  |  |
|                        |  |                    |                        | Eco quartier de Jaux                             | 340 000 €  |  |
|                        | <b>Total 2018</b>                            | <b>1 061 666 €</b> |                        | <b>Total 2018</b>                                | <b>2 642 728 €</b>   |  |
| 2019                   | Eco quartier de Jaux                         | 170 000 €          |                        | Plateau de Margny                                | 1 337 500 €  | x  |
|                        |  |                    |                        | Margny les Comp: Avenue Raymond Poincaré         | 260 000 €  |  |
|                        |  |                    |                        | Margny les comp. Allée des Roses de Picardie     | 500 000 €  |  |
|                        |  |                    |                        | Compiègne: friche Acary                          | 42 500 €   |  |
|                        |  |                    |                        | Le Meux: La Pantouffière                         | 130 000 €  |  |
|                        |  |                    |                        | Bienville "Le Grammont"                          | 90 000 €   |  |
|                        | <b>Total 2019</b>                            | <b>170 000 €</b>   |                        | <b>Total 2019</b>                                | <b>2 360 000 €</b>   |  |
| 2020                   |  |                    |                        | Compiègne: friche Acary                          | 42 500 €   |  |
|                        |  |                    |                        | Le Meux: La Pantouffière                         | 130 000 €  |  |
|                        |  |                    |                        | Bienville "Le Grammont"                          | 90 000 €   |  |
|                        | <b>Total 2020</b>                            |                    |                        | Margny les comp. Allée des Roses de Picardie     | 500 000 €  |  |
| <b>Total 2020</b>      |  |                    | <b>Total 2020</b>      | <b>762 500 €</b>                                 |  |  |
| 2073/2074              |  |                    |                        | **Margny les Compiègne - Avenue de la République | 606 503 €  | (rachat par l'OPH "DPAC de l'Oise" au terme du Bail Emphytéotique) |
|                        |  |                    |                        | Clairoix - Terrain Curtil (BE)                   | 258 446 €  | A l'issue du Bail emphytéotique                                    |
| <b>Total 2073/2074</b> |  |                    | <b>Total 2073/2074</b> | <b>864 949 €</b>                                 |  |  |
| <b>TOTAL</b>           |  | <b>8 736 615 €</b> | <b>- €</b>             |  | <b>8 736 615 €</b>   |  |

\* Conformément à l'article 3.2 - Calcul du prix de cession des « clauses générales de portage des biens », le coût brut d'acquisition est augmenté des frais d'ingénierie de l'EPFLO de 3,5 % de l'ensemble des dépenses, et d'une actualisation annuelle de 1 % à compter de la seconde année de portage.

Le régime de soumission à la TVA des cessions à intervenir suivant ce document prévisionnel sera arrêté dans les conditions en vigueur au jour de la vente suivant l'assujettissement ou non du vendeur et la qualité du bien considéré.  
De même les modalités de calcul s'il y a lieu pour préciser s'il s'agit d'une TVA sur marge ou d'une TVA sur la totalité du prix de cession.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**SEANCE DU 30 JUIN 2015**

**HABITAT**

**20 - PLAN D' ACTIONS FONCIERES EPFLO - LE MEUX / OPERATION LA PANTOUFIERE – AVENANT N°5**

Le trente juin deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Emmanuel GUESNIER, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL.

**Ont donné pouvoir :**

Sylvie OGER-DUGAT à Philippe MARINI, Eric HANEN à Michel FOUBERT, Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER, Richard VALENTE à Solange DUMAY, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL, Béatrice MARTIN à Eric BERTRAND.

**Etait absent excusé :**

Jean-Marc BRANCHE.

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. LACROIX – Chargé de Mission  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

**Date de convocation :** 22 juin 2015  
**Date d'affichage :** 03 juillet 2015

**Nombre de membres présents**  
**ou remplacés par un suppléant :** 39

**Nombre de membres en exercice :** 47

**Nombre de votants :** 46

## HABITAT

### **20 - PLAN D' ACTIONS FONCIERES EPFLO - LE MEUX / OPERATION LA PANTOUFIERE - AVENANT N°5**

Rapporteur : Madame Evelyne LE CHAPPELLIER

Par délibération en date du 11 juin 2009, le conseil d'administration de l'EPFLO a adopté le Programme d'Action Foncière (P.A.F.) de l'ARC pour la période 2010-2020 pour un montant global de 8 211 615 €.

Ce programme peut évoluer et faire l'objet d'avenants successifs en fonction de l'avancement des différentes études et d'opportunités foncières stratégiques. Ainsi, quatre premiers avenants ont été régularisés.

L'opération ci-dessous pourrait intégrer ce programme :

#### **Le Meux - lieudit « La Pantoufière »**

Pour permettre la requalification et l'extension de la zone artisanale au lieudit « La Pantoufière » sur la commune de Le Meux, l'ARC sollicite l'intervention de l'EPFLO en vue de l'acquisition d'un ensemble de parcelles cadastrées section E n°364p, 365p, 366p, 371p, 372p, 708p et 711p pour une surface totale de 17 660 m<sup>2</sup>, classée en zone UE au Plan d'Occupation des Sols de la commune.

Les parcelles cadastrées section E n°364p, 365p, 366p, 371p et 372p, d'une superficie de 8149 m<sup>2</sup> ont fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéné datée du 29 mai 2015, au prix de 40 000 € (soit 4,9 euros / m<sup>2</sup>), auquel s'ajoute 500 € TTC de frais d'agence.

Sur délégation de Monsieur le Président de l'ARC, Monsieur le Directeur exercera le droit de préemption urbain au prix maximum de 40 000 € hors frais, dans la limite de l'estimation actualisée par les services de France Domaine.

Les parcelles cadastrées section E n°708p et 711p, d'une superficie de 9511 m<sup>2</sup> ont fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéné reçue en mairie, datée du 29 mai 2015, au prix de 190 000 € (soit 20 euros / m<sup>2</sup>), auquel s'ajoute 2 000 € TTC de frais d'agence.

Sur délégation de Monsieur le Président de l'ARC, Monsieur le Directeur exercera le droit de préemption de l'établissement au prix maximum de 190 000 € hors frais, dans la limite de l'estimation des services de France Domaine.

Cette opération pourrait être engagée au titre de l'Axe 7 « Acquérir du foncier permettant le développement d'activités économiques d'intérêt départemental » du Programme Pluriannuel d'Intervention pour un montant de 260 000 € (acquisition + frais estimés).

Le plafond global des engagements de l'EPFLO, au titre du P.A.F. de l'ARC, serait ainsi porté à 8 736 615 € et ce, conformément au tableau des flux financiers ci-annexé.

Il est donc proposé d'adopter un avenant n° 5 intégrant cette opération au P.A.F. de l'ARC.

**Le Conseil d'Agglomération,**

Entendu le rapport présenté par Madame Evelyne LE CHAPPELLIER,  
Vu la délibération de l'ARC en date du 14 novembre 2008 approuvant la mise en place d'un Programme d'Action Foncière (P.A.F.),  
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPFLO n° 2009 11/26-6 approuvant le Programme d'Action Foncière de l'ARC,  
Vu la délibération du Conseil d'Agglomération de l'ARC adoptant le PLH en date du 12 novembre 2009,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 juin 2015,  
Et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'intégration de cette opération « La PANTOUFIERE » à LE MEUX au Programme d'Action Foncière de l'ARC détaillé dans un avenant n° 5 dans les conditions précitées, fixant ainsi le Programme d'Action Foncière de l'ARC à 8 736 615 €, conformément au tableau des flux financiers ci-annexé,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la constitution de ce dossier et notamment l'avenant n° 5 du Programme d'Action Foncière conclu avec l'EPFLO conformément aux attendus des présentes.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



*Philippe Marini*  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

PAF de l'ARC / EPFLO \_ Avenant n°5  
Tableau des Flux Financiers Prévisionnels  
CA DU 2 juillet 2015

| Année             | Opérations                                   | Acquisitions EPFLO |                   | Opérations                                   | Cessions EPFLO *<br>(Rachats par l'ARC ou l'opérateur s'y substituant) |              |
|-------------------|--|--------------------|-------------------|--|--|--------------|
|                   |  |                    | dont TVA          |  |  | soumis à TVA |
| 2010              | Clairoix - Terrain Curtil                    | 445 429 €          |                   |  |  |              |
|                   | <b>Total 2010</b>                            | <b>445 429 €</b>   |                   |  |  | - €          |
| 2011              | Margny les Comp. Allée des Roses de Picardie | 515 992 €          |                   |  |  |              |
|                   | <b>Total 2011</b>                            | <b>515 992 €</b>   |                   | <b>Total 2011</b>                            |  | - €          |
| 2012              | Margny les Comp. Terrain Beben               | 606 504 €          |                   | Clairoix - Terrain Curtil (revente)          | 186 983 €  | x            |
|                   | Choisy au Bac - Le Maubon                    | 238 217 €          |                   |  |  |              |
|                   | <b>Total 2012</b>                            | <b>844 720 €</b>   |                   | <b>Total 2012</b>                            | <b>186 983 €</b>   | - €          |
| 2013              | Choisy au Bac - Le Maubon                    | 216 516 €          |                   |  |  |              |
|                   | Margny les Comp. Allée des Roses de Picardie | 154 893 €          |                   |  |  |              |
|                   | <b>Total 2013</b>                            | <b>371 409 €</b>   |                   | <b>Total 2013</b>                            |  | - €          |
| 2014              | Margny les comp. Allée des Roses de Picardie | 8 000 €            |                   | Choisy au Bac - Le Maubon                    | 148 999 €  | x            |
|                   | Choisy au Bac - Le Maubon                    |                    |                   |  |  |              |
|                   | <b>Total 2014</b>                            | <b>8 000 €</b>     |                   | <b>Total 2014</b>                            | <b>148 999 €</b>   |              |
| 2015              | Margny les Comp. Avenue Raymond Poincaré     | 260 000 €          |                   |  |  |              |
|                   | Margny les comp. Allée des Roses de Picardie | 440 372 €          |                   |  |  |              |
|                   | Choisy au Bac - Le Maubon                    | 1 046 988 €        |                   |  |  |              |
|                   | Compiègne: friche Acary                      | 85 000 €           |                   |  |  |              |
|                   | Le Meux: La Pantoufière                      | 260 000 €          |                   |  |  |              |
| <b>Total 2015</b> | <b>2 272 360 €</b>                           |                    | <b>Total 2015</b> | <b>0 €</b>                                   |  |              |
| 2016              | Margny les comp. Allée des Roses de Picardie | 440 372 €          |                   |  |  | x            |
|                   | Eco quartier de Jaux                         | 170 000 €          |                   | Choisy au Bac - Le Maubon                    | 465 228 €  | x            |
|                   | Plateau de Margny                            | 891 666 €          |                   |  |  | x            |
|                   | Bienville "Le Grammont"                      | 180 000 €          |                   |  |  |              |
|                   | <b>Total 2016</b>                            | <b>1 502 038 €</b> |                   | <b>Total 2016</b>                            | <b>465 228 €</b>   |              |
| 2017              | Eco quartier de Jaux                         | 170 000 €          |                   |  |  | x            |
|                   | Margny les comp. Allée des Roses de Picardie | 440 372 €          |                   | Choisy au Bac - Le Maubon                    | 465 228 €  |              |
|                   | Plateau de Margny                            | 891 666 €          |                   | Margny les comp. Allée des Roses de Picardie | 500 000 €  |              |
|                   | <b>Total 2017</b>                            | <b>1 502 038 €</b> |                   | Eco quartier de Jaux                         | 340 000 €  |              |
| 2018              | Plateau de Margny                            | 891 666 €          |                   | <b>Total 2017</b>                            | <b>1 305 228 €</b>   |              |
|                   | Eco quartier de Jaux                         | 170 000 €          |                   | Plateau de Margny                            | 1 337 500 €  | x            |
|                   |  |                    |                   | Margny les comp. Allée des Roses de Picardie | 500 000 €  |              |
|                   | <b>Total 2018</b>                            | <b>1 061 666 €</b> |                   | Eco quartier de Jaux                         | 340 000 €  |              |
| 2019              | Eco quartier de Jaux                         | 170 000 €          |                   | Choisy au Bac - Le Maubon                    | 465 228 €  |              |
|                   |  |                    |                   |  |  |              |
|                   |  |                    |                   |  |  |              |
|                   |  |                    |                   |  |  |              |
|                   |  |                    |                   |  |  |              |
|                   |  |                    |                   |  |  |              |
|                   | <b>Total 2019</b>                            | <b>170 000 €</b>   |                   | <b>Total 2018</b>                            | <b>2 642 728 €</b>   |              |
| 2020              |  |                    |                   | Eco quartier de Jaux                         | 170 000 €  | x            |
|                   |  |                    |                   | Plateau de Margny                            | 1 337 500 €  |              |
|                   |  |                    |                   | Margny les Comp. Avenue Raymond Poincaré     | 260 000 €  |              |
|                   |  |                    |                   | Margny les comp. Allée des Roses de Picardie | 500 000 €  |              |
|                   |  |                    |                   | Compiègne: friche Acary                      | 42 500 €   |              |
|                   | <b>Total 2020</b>                            |                    |                   | Le Meux: La Pantoufière                      | 130 000 €  |              |
| 2073/2074         |  |                    |                   | Bienville "Le Grammont"                      | 90 000 €   |              |
|                   |  |                    |                   | <b>Total 2019</b>                            | <b>2 360 000 €</b>   |              |
|                   |  |                    |                   | Compiègne: friche Acary                      | 42 500 €   |              |
|                   | <b>Total 2073/2074</b>                       |                    |                   | Le Meux: La Pantoufière                      | 130 000 €  |              |
| <b>TOTAL</b>      |  | <b>8 736 615 €</b> |                   | <b>8 736 615 €</b>                           |  |              |

\* Conformément à l'article 3.2 - Calcul du prix de cession des « classes générales de portage des biens », le coût brut d'acquisition est augmenté des frais d'ingénierie de l'EPFLO de 3.5 % de l'ensemble des dépenses, et d'une actualisation annuelle de 1 % à compter de la seconde année de portage.

Le régime de soumission à la TVA des cessions à intervenir suivant ce document prévisionnel sera arrêté dans les conditions en vigueur au jour de la vente suivant l'assujettissement ou non du vendeur et la qualité du bien considéré.  
De même les modalités de calcul s'il y a lieu pour préciser s'il s'agit d'une TVA sur marge ou d'une TVA sur la totalité du prix de cession.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**SEANCE DU 30 JUIN 2015**

**HABITAT**

**21 - PLAN D' ACTIONS FONCIERES EPFLO - BIENVILLE / OPERATION LE GRAMMONT  
- AVENANT N°5**

Le trente juin deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Emmanuel GUESNIER, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL.

**Ont donné pouvoir :**

Sylvie OGER-DUGAT à Philippe MARINI, Eric HANEN à Michel FOUBERT, Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER, Richard VALENTE à Solange DUMAY, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL, Béatrice MARTIN à Eric BERTRAND.

**Etait absent excusé :**

Jean-Marc BRANCHE.

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. LACROIX – Chargé de Mission  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

**Date de convocation :** 22 juin 2015  
**Date d'affichage :** 03 juillet 2015

**Nombre de membres présents  
ou remplacés par un suppléant :** 39

**Nombre de membres en exercice :** 47

**Nombre de votants :** 46

## HABITAT

### **21 - PLAN D' ACTIONS FONCIERES EPFLO – BIENVILLE / OPERATION LE GRAMMONT – AVENANT N°5**

Rapporteur : Monsieur Claude DUPRONT

Par délibération en date du 11 juin 2009, le conseil d'administration de l'EPFLO a adopté le Programme d'Action Foncière (P.A.F.) de l'ARC pour la période 2010-2020 pour un montant global de 8 211 615 €.

Ce programme peut évoluer et faire l'objet d'avenants successifs en fonction de l'avancement des différentes études et d'opportunités foncières stratégiques. Ainsi, quatre premiers avenants ont été régularisés.

L'opération ci-dessous pourrait intégrer ce programme :

#### **Bienville « Le Grammont » :**

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, la commune de Bienville a identifié le secteur dit « Le Grammont » comme secteur de développement à moyen terme.

Cette emprise est composée des parcelles cadastrées section B n° 379, 386, 725, 383, 385, 388, 389, 689 et 724, pour une superficie globale d'environ 15 119 m<sup>2</sup>, à proximité immédiate de l'urbanisation. Cette réserve foncière permettra à terme, de créer une quarantaine de logements comprenant au minimum 40 % de logements locatifs sociaux.

Compte-tenu de l'intérêt de ce projet, il est convenu que les acquisitions envisagées pourront avoir lieu par voie amiable, ou par voie de préemption, dans la limite des estimations réalisées par les services de France Domaine.

Ces acquisitions se feront dans la limite de l'estimation réalisée par les services de France Domaine soit 121 000 € (hors marge de négociation, frais et éviction), soit 8 euros / m<sup>2</sup>

Cette intervention peut être engagée au titre de l'Axe 1 « Développer l'offre de logements sociaux » du Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI 2014 - 2018) pour un montant de 180 000 € (acquisition avec marge de négociation ; éviction et frais).

Le plafond global des engagements de l'EPFLO, au titre du P.A.F. de l'ARC, serait ainsi porté à 8 736 615 € et ce, conformément au tableau des flux financiers ci-annexé.

Il est donc proposé d'adopter un avenant n° 5 intégrant cette opération au P.A.F. de l'ARC.

**Le Conseil d'Agglomération,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Claude DUPRONT,  
Vu la délibération de l'ARC en date du 14 novembre 2008 approuvant la mise en place d'un Programme d'Action Foncière (P.A.F.),  
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPFLO n° 2009 11/26-6 approuvant le Programme d'Action Foncière de l'ARC,  
Vu la délibération du Conseil d'Agglomération de l'ARC adoptant le PLH en date du 12 novembre 2009,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 juin 2015,  
Et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'intégration de cette opération « Le Grammont » à BIENVILLE, au Programme d'Action Foncière de l'ARC détaillé dans un avenant n° 5 dans les conditions précitées, fixant ainsi le Programme d'Action Foncière de l'ARC à 8 736 615 €, conformément au tableau des flux financiers ci-annexé,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la constitution de ce dossier et notamment l'avenant n° 5 du Programme d'Action Foncière conclu avec l'EPFLO conformément aux attendus des présentes.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,  
Le Président,

  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

PAF de l'ARC / EPFLO \_ Avenant n°5  
Tableau des Flux Financiers Prévisionnels  
CA DU 2 juillet 2015

| Année                  | Opérations                                   | Acquisitions EPFLO |  | Opérations                                       | Cessions EPFLO *<br>(Rachats par l'ARC ou l'opérateur s'y substituant) |  |
|------------------------|--|--------------------|--|--|--|--|
|                        |  |                    | dont TVA                                     |  |  | soumis à TVA   |
| 2010                   | Clairoix - Terrain Curtil                    | 445 429 €          |  |  |  |  |
|                        | <b>Total 2010</b>                            | <b>445 429 €</b>   |  |  |  | - €  |
| 2011                   | Margny les Comp. Allée des Roses de Picardie | 515 992 €          |  |  |  |  |
|                        | <b>Total 2011</b>                            | <b>515 992 €</b>   |  | <b>Total 2011</b>                                |  | - €  |
| 2012                   | Margny les Comp. Terrain Beben               | 606 504 €          |  | Clairoix - Terrain Curtil (revente)              | 186 983 €  | x  |
|                        | Choisy au Bac - Le Maubon                    | 238 217 €          |  |  |  |  |
|                        | <b>Total 2012</b>                            | <b>844 720 €</b>   |  | <b>Total 2012</b>                                | <b>186 983 €</b>   | - €  |
| 2013                   | Choisy au Bac - Le Maubon                    | 216 516 €          |  |  |  |  |
|                        | Margny les Comp. Allée des Roses de Picardie | 154 893 €          |  |  |  |  |
|                        | <b>Total 2013</b>                            | <b>371 409 €</b>   |  | <b>Total 2013</b>                                |  | - €  |
| 2014                   | Margny les comp. Allée des Roses de Picardie | 8 000 €            |  | Choisy au Bac - Le Maubon                        | 148 999 €  | x  |
|                        | Choisy au Bac - Le Maubon                    |                    |  |  |  |  |
|                        | <b>Total 2014</b>                            | <b>42 963 €</b>    |  | <b>Total 2014</b>                                | <b>148 999 €</b>   |  |
| 2015                   | Margny les Comp. Avenue Raymond Poincaré     | 260 000 €          |  |  |  |  |
|                        | Margny les comp. Allée des Roses de Picardie | 440 372 €          |  |  |  |  |
|                        | Choisy au Bac - Le Maubon                    | 1 046 988 €        |  |  |  |  |
|                        | Compiègne: friche Acary                      | 85 000 €           |  |  |  |  |
|                        | Le Meux: La Pantoufière                      | 260 000 €          |  |  |  |  |
| <b>Total 2015</b>      | <b>2 272 360 €</b>                           |                    | <b>Total 2015</b>                            |  | 0 €  |  |
| 2016                   | Margny les comp. Allée des Roses de Picardie | 440 372 €          |  |  |  | x  |
|                        | Eco quartier de Jaux                         | 170 000 €          |  | Choisy au Bac - Le Maubon                        | 465 228 €  | x  |
|                        | Plateau de Margny                            | 891 666 €          |  |  |  | x  |
|                        | Bienville "Le Grammont"                      | 180 000 €          |  |  |  |  |
| <b>Total 2016</b>      | <b>1 502 038 €</b>                           |                    | <b>Total 2016</b>                            | <b>465 228 €</b>                                 |  |  |
| 2017                   | Eco quartier de Jaux                         | 170 000 €          |  |  |  | x  |
|                        | Margny les comp. Allée des Roses de Picardie | 440 372 €          |  | Choisy au Bac - Le Maubon                        | 465 228 €  |  |
|                        | Plateau de Margny                            | 891 666 €          |  | Margny les comp. Allée des Roses de Picardie     | 500 000 €  |  |
|                        | <b>Total 2017</b>                            | <b>1 502 038 €</b> |  | Eco quartier de Jaux                             | 340 000 €  |  |
| 2018                   | Plateau de Margny                            | 891 666 €          |  | Eco quartier de Jaux                             | 340 000 €  |  |
|                        | Eco quartier de Jaux                         | 170 000 €          |  | Choisy au Bac - Le Maubon                        | 465 228 €  |  |
|                        |  |                    |  |  |  |  |
|                        | <b>Total 2018</b>                            | <b>1 061 666 €</b> |  | <b>Total 2018</b>                                | <b>2 642 728 €</b>   |  |
| 2019                   | Eco quartier de Jaux                         | 170 000 €          |  | Plateau de Margny                                | 1 337 500 €  | x  |
|                        |  |                    |  | Margny les Comp. Avenue Raymond Poincaré         | 260 000 €  |  |
|                        |  |                    |  | Margny les comp. Allée des Roses de Picardie     | 500 000 €  |  |
|                        |  |                    |  | Compiègne: friche Acary                          | 42 500 €   |  |
|                        |  |                    |  | Le Meux: La Pantoufière                          | 130 000 €  |  |
|                        |  |                    |  | Bienville "Le Grammont"                          | 90 000 €   |  |
| <b>Total 2019</b>      | <b>170 000 €</b>                             |                    | <b>Total 2019</b>                            | <b>2 360 000 €</b>                               |  |  |
| 2020                   |  |                    |  | Compiègne: friche Acary                          | 42 500 €   |  |
|                        |  |                    |  | Le Meux: La Pantoufière                          | 130 000 €  |  |
|                        |  |                    |  | Bienville "Le Grammont"                          | 90 000 €   |  |
| <b>Total 2020</b>      |  |                    | Margny les comp. Allée des Roses de Picardie | 500 000 €  |  |  |
| 2073/2074              |  |                    |  | **Margny les Compiègne - Avenue de la République | 606 503 €  | (rachat par l'OPH "OPAC de l'Oise" au terme du Bail Emphytéotique) |
|                        |  |                    |  | Clairoix - Terrain Curtil (BE)                   | 258 446 €  | A l'issue du Bail emphytéotique                                    |
| <b>Total 2073/2074</b> |  |                    | <b>Total 2073/2074</b>                       | <b>864 949 €</b>                                 |  |  |
| <b>TOTAL</b>           |  | <b>8 736 615 €</b> | <b>- €</b>                                   |  | <b>8 736 615 €</b>   |  |

\* Conformément à l'article 3.2 – Calcul du prix de cession des « clauses générales de portage des biens », le coût brut d'acquisition est augmenté des frais d'ingénierie de l'EPFLO de 3,5 % de l'ensemble des dépenses, et d'une actualisation annuelle de 1 % à compter de la seconde année de portage.

Le régime de soumission à la TVA des cessions à intervenir suivant ce document prévisionnel sera arrêté dans les conditions en vigueur au jour de la vente suivant l'affectation ou non du vendeur et la qualité du bien cédé.

De même les modalités de calcul d'il y a lieu pour préciser s'il s'agit d'une TVA sur marge ou d'une TVA sur la totalité du prix de cession.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**SEANCE DU 30 JUIN 2015**

**ADMINISTRATION**

**22 - POLITIQUE DE LA VILLE – SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE DE L'ARC SUR LA PERIODE 2015-2020**

Le trente juin deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Emmanuel GUESNIER, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL.

**Ont donné pouvoir :**

Sylvie OGER-DUGAT à Philippe MARINI, Eric HANEN à Michel FOUBERT, Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER, Richard VALENTE à Solange DUMAY, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL, Béatrice MARTIN à Eric BERTRAND.

**Etait absent excusé :**

Jean-Marc BRANCHE.

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. LACROIX – Chargé de Mission  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

**Date de convocation :** 22 juin 2015  
**Date d'affichage :** 03 juillet 2015

**Nombre de membres présents**  
**ou remplacés par un suppléant :** 39

**Nombre de membres en exercice :** 47

**Nombre de votants :** 46

## ADMINISTRATION

### **22 – POLITIQUE DE LA VILLE – SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE DE L'ARC SUR LA PERIODE 2015-2020**

Rapporteur : Monsieur Michel FOUBERT

Les contrats de ville de nouvelle génération constituent à compter de 2015 le cadre d'action d'une politique de la ville profondément renouvelée.

L'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, précisé par des circulaires du Premier ministre en date des 30 juillet et 15 octobre 2014, fixe les principes structurants des contrats de ville, à savoir :

- un contrat unique qui doit intégrer les dimensions sociale, urbaine et économique au sein d'un projet global de développement des quartiers prioritaires jusqu'en 2020,
- un pilotage du contrat de ville confié à l'intercommunalité, qui doit mobiliser l'ensemble des partenaires concernés, sans se limiter aux signataires obligatoires prévus par la loi (Etat, intercommunalité, ville comportant un quartier prioritaire, département et région). La mise en œuvre des actions du contrat de ville relèvera par la suite de chacun des signataires, dans le respect et les limites de leurs compétences respectives,
- un contrat mobilisant prioritairement les politiques et financements de droit commun de l'Etat, des collectivités territoriales et de l'ensemble des signataires, avant l'éventuel engagement par l'Etat de crédits spécifiques,
- un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants tout au long de la démarche d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des projets. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit ainsi la mise en place d'un conseil citoyen par nouveau quartier prioritaire de la politique de la ville,
- une structuration du contrat de ville autour de trois piliers : la cohésion sociale ; le cadre de vie et le renouvellement urbain ; le développement de l'activité économique et de l'emploi,
- la prise en compte, dans chacun de ces piliers, de trois axes transversaux afin de répondre aux difficultés particulières de certains publics fragiles : la jeunesse ; la lutte contre toutes les formes de discriminations (origine, âge, handicap) ; l'égalité femmes/hommes.

Suite aux événements de janvier 2015, l'Etat a par ailleurs insisté sur l'importance de mettre au premier plan dans les contrats de ville les valeurs de la République et la citoyenneté.

Les contrats de ville concernent en premier lieu les quartiers prioritaires de la politique de la ville, qui se substituent aux anciens zonages tels que les ZUS. Leur liste a été arrêtée par l'Etat dans un décret du 30 décembre 2014. En application de ce dernier, l'ARC compte trois quartiers prioritaires de la politique de la ville, tous situés sur le territoire de la Ville de Compiègne :

- Le Clos des Roses,
- La Victoire, comprenant le quartier de la Victoire proprement dit mais également celui des Maréchaux,
- Vivier Corax, qui, au sens de nouveau quartier prioritaire, ne se limite pas au square du Vivier Corax mais comporte au contraire tous les grands ensembles du sud de Compiègne (notamment les squares de Mercières, du Docteur Roux, de la Peupleraie et de Vivier Corax), ainsi que de l'habitat pavillonnaire.

Le projet de contrat de ville de l'Agglomération de la Région de Compiègne annexé à la présente délibération et dont il vous est aujourd'hui demandé d'autoriser la signature par Monsieur le Président, a été élaboré dans le respect de l'ensemble des principes structurants énoncés ci-dessus.

Arrêté à l'issue d'une phase de concertation et d'études de plusieurs mois, il doit permettre de répondre par une approche intégrée des enjeux sociaux, économiques et urbains aux besoins des habitants des quartiers défavorisés de la Victoire, du Clos des Roses et du Vivier Corax.

Pour chacun des trois piliers du contrat de ville (cohésion sociale, développement économique et emploi, cadre de vie et renouvellement urbain), des objectifs stratégiques ont été définis. Au nombre de dix au total, ils traduisent la volonté de l'ensemble des acteurs, sous le pilotage de l'ARC et l'impulsion de la Ville de Compiègne, de raccrocher d'ici à 2020 les quartiers en difficulté à une agglomération qui affiche son dynamisme en termes de création de richesses et d'emploi. Le fil rouge de ce contrat de ville est en effet de lutter contre le risque d'un territoire à deux vitesses dans lequel une partie de la population bénéficierait pleinement du dynamisme du Compiégnois tandis qu'une autre serait durablement en décrochage.

Ces objectifs stratégiques sont ensuite déclinés en objectifs opérationnels, qui doivent constituer le cadre dans lequel les actions des différents partenaires à l'égard des habitants des quartiers prioritaires s'inscriront entre 2015 et 2020.

Il est proposé par conséquent :

- d'adopter le principe de la mise en œuvre des actions du projet de développement social, économique et urbain du contrat de ville de l'ARC sur la période 2015-2020, joint en annexe,
- d'autoriser le Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne à signer le contrat de ville de l'ARC, ainsi que toutes les pièces administratives et financières nécessaires à la bonne organisation et à l'exécution des actions comprises dans ce contrat.

**Le Conseil d'Agglomération,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel FOUBERT,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 juin 2015,  
Et après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'adopter le principe de la mise en œuvre des actions du projet de développement social, économique et urbain du contrat de ville de l'ARC sur la période 2015-2020, joint en annexe,

**AUTORISE** le Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne à signer le contrat de ville de l'ARC, ainsi que toutes les pièces administratives et financières nécessaires à la bonne organisation et à l'exécution des actions comprises dans ce contrat.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



*Philippe Marini*

Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

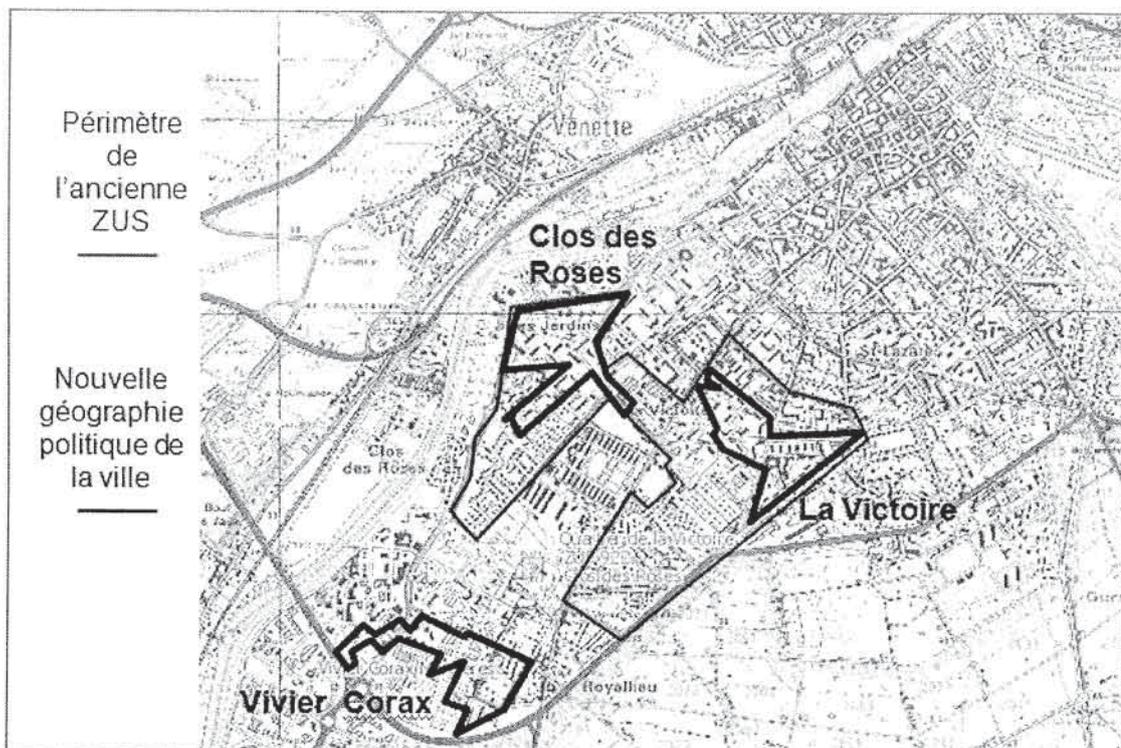
## ANNEXE N°1 : LA NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

L'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit conjointement ce qu'est la politique de la ville, ses objectifs et ses outils d'applications. Conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, elle vise à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et, par suite, à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La politique de la ville repose ainsi nécessairement sur la définition d'une géographie des quartiers défavorisés, qu'elle vise ensuite à raccrocher aux dynamiques de développement de l'ensemble de l'agglomération. Cette géographie, devenue avec le temps illisible compte tenu d'une accumulation de dispositifs (ZUS, ZFU, ZRU, CUCS...), a elle-même été profondément renouvelée : les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville, dont les périmètres ont été fixés par décret le 30 décembre 2014 en ce qui concerne la métropole, ont été définies sur la seule base du revenu fiscal médian (inférieur à 11 200 euros par an et par habitant) et d'un seuil de population (supérieur à 1000 habitants).

Dans le cas de l'ARC, la conjugaison de ces deux critères a conduit le gouvernement à retenir trois quartiers parmi les 1300 nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- Le Clos des Roses : 3 670 habitants – revenu fiscal médian par habitant : 9 400 euros
- La Victoire, comprenant le quartier de la Victoire proprement dit mais également celui des Maréchaux : 3 488 habitants – revenu fiscal médian par habitant : 11 100 euros
- Vivier Corax : 2 510 habitants – revenu fiscal médian par habitant : 9 400 euros



**Les quartiers de l'ARC inscrits dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville**

N'ont pas pu être retenus au sein de la nouvelle géographie prioritaire :

- Le square de l'Echarde, qui n'atteint pas le seuil des 1000 habitants
- Les autres communes de l'agglomération dont tous les quartiers de plus de 1 000 habitants, y compris ceux comportant un important pourcentage de logements sociaux, dépassent le plafond de revenu fiscal médian par habitant fixé par l'Etat (11 200 euros).
- Même s'il n'a pas été retenu dans les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville, le secteur de l'Echarde concentre les problématiques sociales et se trouve très enclavé. Il devra ainsi faire l'objet d'un traitement global, à la fois urbain, économique et social, qui s'inscrira dans la stratégie générale du contrat de ville. Par ailleurs, même s'il n'est pas éligible aux financements de l'Agence nationale de la rénovation urbaine, le projet de rénovation de l'Echarde nécessitera des co-financements à la hauteur des enjeux et des ambitions de la Ville de Compiègne pour ce secteur.

## ANNEXE N°2 : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET LES OBJECTIFS OPERATIONNELS DU CONTRAT DE VILLE DE L'ARC

| Cohésion sociale  | Développement économique et emploi   | Cadre de vie et renouvellement urbain   |
|---|--|---|
| <p><b>1. Assurer la réussite éducative dans les quartiers prioritaires</b></p> <p>1.1. Renforcer la lutte contre le décrochage scolaire</p> <p>1.2. Renforcer le soutien à la parentalité et apporter un accompagnement éducatif aux familles, notamment monoparentales</p> <p>1.3. Contribuer au développement personnel des enfants et des jeunes en favorisant leur implication dans des projets culturels, sportifs, éducatifs (solidarité)</p> <p><b>2. Favoriser la mixité, le vivre-ensemble et le lien social, notamment en mobilisant la culture et le sport</b></p> <p>2.1. Favoriser l'ouverture de la politique culturelle du Compiègnais, au travers d'une politique de médiation renforcée</p> <p>2.2. Promouvoir l'accès des habitants des quartiers prioritaires à des pratiques et des disciplines sportives structurées et encadrées</p> <p>2.3. Promouvoir la solidarité, la citoyenneté et la vie associative dans les quartiers prioritaires</p> <p><b>3. Prévenir les violences et garantir la tranquillité publique</b></p> <p>3.1. Réduire les phénomènes de délinquance, les incivilités et les problèmes de tranquillité publique et résidentielle au travers d'une amélioration de la coordination des acteurs</p> <p>3.2. Renforcer la lutte contre le trafic de stupéfiants</p> <p>3.3. Améliorer la prise en charge des violences, en particulier les violences intrafamiliales (violences conjugales et violences faites aux enfants)</p> <p><b>4. Améliorer l'accès aux soins et la prévention santé</b></p> <p>4.1. Favoriser la mobilisation, par les publics les plus modestes, de l'offre existante en termes de soins, de prévention et d'accès aux droits</p> <p>4.2. Améliorer la prise en charge des problématiques de santé mentale et d'addiction</p> | <p><b>5. Favoriser l'accès à l'emploi, à l'entrepreneuriat et à la formation professionnelle</b></p> <p>5.1. Lever les freins qui ne permettent pas d'accéder à l'emploi et à la formation (savoirs de base, niveau de qualification, codes comportementaux, mobilité psychologique et physique, modes de garde, addictions, discrimination)</p> <p>5.2. Renforcer les dispositifs d'insertion dans une logique de parcours global</p> <p>5.3. Développer l'accompagnement vers et dans l'emploi (formation préalable, sécurisation et pérennisation de l'emploi)</p> <p>5.4. Sensibiliser à l'entrepreneuriat, former, accompagner dans la durée les porteurs de projets des quartiers prioritaires</p> <p>5.5. Renforcer la coordination et la visibilité des acteurs de l'emploi</p> <p><b>6. Favoriser un développement économique inclusif socialement</b></p> <p>6.1. Impliquer des entreprises locales existantes dans la réponse à apporter aux publics éloignés de l'emploi</p> <p>6.2. Anticiper et accompagner l'implantation de nouvelles entreprises susceptibles d'embaucher des habitants des quartiers prioritaires</p> <p>6.3. Développer et consolider le réseau des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) pour développer des opportunités d'emplois locaux bénéficiant aux habitants du territoire</p> <p>6.4. Renforcer la coordination et la visibilité des outils existants de création ou reprise d'activités et les conditions de pérennisation des activités créées</p> | <p><b>7. Améliorer les équilibres de mixité sociale à l'échelle de l'agglomération et au sein des quartiers, dans les parcs sociaux et privés</b></p> <p>7.1. Améliorer les équilibres de mixité sociale au sein du parc social existant</p> <p>7.2. Intégrer la problématique de la mixité sociale dans la production neuve (PLU-PPNRU)</p> <p><b>8. Faire des quartiers une vitrine de la ville durable</b></p> <p>8.1. Intervenir sur les espaces publics et les espaces privés résidentiels et mettre en place des dispositifs de GUP pour accompagner l'évolution des usages et pratiques des espaces</p> <p>8.2. Améliorer le confort thermique des logements et ainsi réduire les restes à charge</p> <p>8.3. Renforcer l'offre de services et maintenir le tissu commercial dans les quartiers prioritaires</p> <p><b>9. Soutenir la mobilité des populations des quartiers prioritaires</b></p> <p>9.1. Renforcer l'accessibilité en transports en commun au sein de l'agglomération (lignes ARC)</p> <p>9.2. Développer l'usage des modes actifs</p> <p>9.3. Créer les conditions d'une mobilité accrue et durable grâce à une inter-modalité renforcée (notamment en gare SNCF de Compiègne) et une meilleure information</p> <p><b>10. Poursuivre et/ou engager la rénovation urbaine des quartiers prioritaires</b></p> <p>10.1. Poursuivre la transformation urbaine du Clos des Roses</p> <p>10.2. Engager la transformation urbaine à la Victoire en particulier sur le confort énergétique des logements</p> <p>10.3. Engager la rénovation urbaine de Vivier-Cotlix afin de mieux intégrer le quartier dans le territoire intercommunal</p> <p>10.4. Engager une étude de faisabilité socio-urbaine pour une intervention sur l'Echarde</p> |

## **ANNEXE N°3 : LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE**

### **L'installation des conseils citoyens : une priorité pour le second semestre 2015**

La mise en place d'un conseil citoyen par quartier prioritaire de la politique de la ville n'est pas qu'une obligation fixée par le législateur : elle doit permettre d'enrichir la mise en œuvre du contrat de ville par une co-construction avec les habitants des actions visant à répondre à leurs besoins. La Ville de Compiègne demeure compétente à cet égard pour en définir les modes d'organisation et de financement, ainsi que les missions qui leur seront confiées, dans le respect du cadre légal et réglementaire et à la condition que le caractère représentatif de ces conseils soit reconnu par l'Etat.

A cet égard, la Ville de Compiègne a d'ores et déjà entrepris un important travail de structuration des conseils citoyens afin qu'ils deviennent effectifs avant la fin de l'année 2015 :

- Arrêt de certains grands principes structurants : un conseil par quartier prioritaire de la politique de la ville ; proposition aux membres du futur conseil citoyen du Clos des Roses d'un règlement intérieur
- Proposition à l'Etat, après appel à candidatures, d'une liste de composition du Conseil citoyen du Clos des Roses, qui n'attend plus que sa validation pour être officiellement installé ; premières réunions informelles des membres pressentis du futur conseil citoyen du Clos des Roses afin de les informer du rôle de cette instance et de l'avancement du contrat de ville
- Lancement d'ici l'été de la constitution des conseils citoyens de la Victoire et du Vivier Corax

### **Le contrat de ville : un levier pour mobiliser les financements de droit commun et affecter les crédits spécifiques de l'Etat aux actions les plus structurantes pour les quartiers défavorisés**

Compte tenu des délais de signature imposés par l'Etat et respectés par la Ville de Compiègne et l'ARC, le contrat de ville constitue un cadre stratégique mais ne comporte pas en lui-même de fiche-action comprenant pour chacune d'elle un plan de financement.

En revanche, la Ville de Compiègne pourra s'appuyer sur les priorités d'actions formalisées par le contrat de ville et de ce fait engageant l'ensemble des partenaires pour les inciter à mettre en œuvre dès 2015 des actions en direction des habitants des quartiers de la Victoire, du Clos des Roses et du Vivier Corax dans le cadre de leurs politiques et financements de droit commun.

Par ailleurs, les crédits dits « contrat de ville », qui sont spécifiquement dédiés par l'Etat à la politique de la ville et qui viennent en remplacement des anciens crédits CUCS dès 2015, devront être dédiés aux actions des associations les plus structurantes au regard des objectifs stratégiques du contrat de ville. A compter de la programmation 2016, un appel à projets sera ainsi systématiquement organisé en amont de la programmation de ces crédits et les projets des associations seront retenus en fonction de leur pertinence au

regard du contrat. De même, le contrat de ville constituera un cadre stratégique pour l'ensemble des services municipaux concernés.

**Les suites du contrat de ville en matière de renouvellement urbain : la rédaction en cours d'un protocole de préfiguration, préalable à une convention d'application avec l'ANRU**

Le Conseil d'administration de l'ANRU a adopté le 15 décembre 2014 la liste des nouveaux quartiers prioritaires qui bénéficieront du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur les années 2014-2024. Ces quartiers dits d'intérêt national présentent les dysfonctionnements urbains les plus importants, justifiant qu'ils bénéficient de la majorité (83%) des 5 milliards d'euros dédiés à ce programme par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU).

Parmi les 200 quartiers d'intérêt national, 8 se situent en Picardie et 2 à Compiègne : Le Clos des Roses et la Victoire. Cette liste témoigne ainsi de la reconnaissance par l'Etat de l'importance des enjeux de politique de la ville au sein de l'ARC, territoire au potentiel important mais qui concentre des quartiers en forte difficulté. Toutefois, à ce stade, aucune enveloppe n'a encore été allouée par l'ANRU sur le territoire de la ville de Compiègne, l'agence se prononçant au regard de l'importance des dysfonctionnements urbains et de la qualité du dossier de renouvellement urbain, d'un point de vue architectural mais aussi au regard de la gouvernance du projet (association des habitants et adhésion de l'ensemble des partenaires à une vision claire des fonctionnalités attendues du quartier à l'échelle de 10-15 ans).

Les nouveaux quartiers prioritaires non retenus comme quartiers d'intérêt national au titre du NPNRU (environ 1100, dont le quartier Vivier Corax) ont pu pour leur part candidater auprès des préfets de région pour être reconnus d'intérêt régional. Ces quartiers d'intérêt régional se partageront 17% de l'enveloppe du NPNRU. Les services de l'ARC ont déposé le 1<sup>er</sup> mars dernier un dossier de candidature au titre du Vivier Corax pour lequel la réponse de l'Etat n'est pas encore parvenue. Si la réponse devait être négative, le quartier du Vivier Corax ne bénéficierait d'aucun financement de la part de l'ANRU.

Si le périmètre exact d'application du NPNRU n'est donc pas encore connu à Compiègne dans l'attente de la réponse de l'Etat à la candidature du quartier Vivier Corax, le calendrier du renouvellement urbain sera dans tous les cas le suivant :

- Automne 2015 : signature d'un protocole de préfiguration entre l'Etat (préfet de département), l'ARC, la ville de Compiègne, la Caisse des dépôts, l'ANRU, les maîtres d'ouvrages pressentis (bailleurs sociaux notamment), les co-financeurs (département et région notamment) et éventuellement l'ANAH s'il existe des enjeux conséquents en matière d'habitat privé. Ce protocole définit, en articulation avec la stratégie arrêtée par le contrat de ville, le programme des études et les moyens d'ingénierie nécessaires à la définition du projet de renouvellement urbain de chaque quartier concerné par un financement ANRU
- Entre 12 et 18 mois à compter de la signature du protocole de préfiguration : réalisation du programme d'études prévu dans le protocole de préfiguration
- A l'achèvement du programme d'études, soit selon toute vraisemblance au cours de l'année 2017 : signature d'une convention de renouvellement urbain.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**SEANCE DU 30 JUIN 2015**

**ADMINISTRATION**

**23 - EMPLOIS BENEFICIAIRES DE LOGEMENTS DE FONCTION**

Le trente juin deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Emmanuel GUESNIER, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL.

**Ont donné pouvoir :**

Sylvie OGER-DUGAT à Philippe MARINI, Eric HANEN à Michel FOUBERT, Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER, Richard VALENTE à Solange DUMAY, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL, Béatrice MARTIN à Eric BERTRAND.

**Etait absent excusé :**

Jean-Marc BRANCHE.

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. LACROIX – Chargé de Mission  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

**Date de convocation :** 22 juin 2015  
**Date d'affichage :** 03 juillet 2015

**Nombre de membres présents**  
**ou remplacés par un suppléant :** 39

**Nombre de membres en exercice :** 47

**Nombre de votants :** 46

## ADMINISTRATION

### 23 - EMPLOIS BENEFICIAIRES DE LOGEMENTS DE FONCTIONS

Rapporteur : Monsieur Jean DESESSART

Par décrets du 9 mai 2012 et 19 juillet 2013, l'Etat a redéfini le régime d'attribution des logements de fonctions applicable aux agents de l'Etat et des collectivités locales. Les dispositions de ces deux décrets doivent être mises en œuvre au plus tard, le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et abrogent toutes les dispositions antérieures. Pour rappel, ces dispositions précédentes étaient les suivantes :

- Logement de fonctions par *nécessité absolue de service* (gratuité totale y compris des consommations et charges locatives), et sa variante *nécessité de service* (gratuité du loyer seul)
- Logement par *utilité de service* (redevance d'occupation égale à la valeur locative cadastrale avec abattement possible jusqu'à 46%)

**Le nouveau régime distingue deux nouvelles catégories selon les besoins professionnels de la collectivité et les contraintes réelles de l'emploi occupé par l'agent :**

- Nécessité absolue de service : lorsque les fonctions demandent une présence constante de l'agent (principalement les gardiens). Le logement peut alors être gratuit, mais l'agent doit payer les consommations et charges locatives,
- Occupation précaire avec astreinte : lorsque les fonctions comportent une astreinte à accomplir. La redevance est alors égale à au moins la moitié de la valeur réelle de loyer du logement, et l'agent doit payer les consommations et charges locatives.

Le Conseil d'Agglomération est, par conséquent, appelé à fixer les emplois qui pourront bénéficier de ces logements de fonctions et il appartiendra à l'autorité territoriale d'attribuer aux agents concernés, le bénéfice de ces logements en fonction de l'appréciation des missions et des contraintes liées à l'emploi.

Il est précisé que pour les logements ne disposant pas de comptage individuel, le calcul des consommations s'effectuera d'une manière forfaitaire sur la base de la surface habitable et du nombre de personnes occupant le logement.

**Les emplois proposés sont les suivants:**

1. Emplois pouvant être bénéficiaires de logement de fonctions par « nécessité absolue de service » :
  - Gardien(s) d'un équipement public ou d'un bâtiment géré par l'ARC.

2. Emplois pouvant être bénéficiaires de logement de fonctions en « occupation précaire avec astreinte » :

- Directeur Général Adjoint et/ou chef de pôle.

Il est proposé au Conseil d'Agglomération, à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2015 :

- de fixer les listes des emplois potentiellement bénéficiaires de logement de fonctions conformément aux points 1. et 2. ci-dessus,
- de fixer, en l'absence de compteurs individuels, la base des forfaits des consommations d'énergie sur la surface habitable de chaque logement, et la base du forfait de consommation d'eau sur le nombre d'occupants de chaque logement,
- d'abroger la ou les délibérations antérieures portant sur le même objet,
- de donner mandat à Monsieur le Président pour l'application de cette décision, y compris l'établissement plus précis des calculs des forfaits de consommations, et la signature de tous actes afférents.

**Le Conseil d'Agglomération,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean DESESSART,  
Vu les décrets du 9 mai 2012 et 19 juillet 2013,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 juin 2015,  
Et après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer les listes des emplois potentiellement bénéficiaires de logement de fonctions conformément aux points 1. et 2. ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015,

**FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, en l'absence de compteurs individuels, la base des forfaits des consommations d'énergie sur la surface habitable de chaque logement, et la base du forfait de consommation d'eau sur le nombre d'occupants de chaque logement,

**DECIDE** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, d'abroger la ou les délibérations sur le même objet,

**DONNE** mandat à Monsieur le Président pour l'application de cette décision, y compris l'établissement plus précis des calculs des forfaits de consommations, et la signature de tous actes afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,  
Le Président,

*Philippe Marini*  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**SEANCE DU 30 JUIN 2015**

**ADMINISTRATION**

**24 - RAPPORT D'ACTIVITES ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNEE 2014**

Le trente juin deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Emmanuel GUESNIER, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL.

**Ont donné pouvoir :**

Sylvie OGER-DUGAT à Philippe MARINI, Eric HANEN à Michel FOUBERT, Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER, Richard VALENTE à Solange DUMAY, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL, Béatrice MARTIN à Eric BERTRAND.

**Etait absent excusé :**

Jean-Marc BRANCHE.

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. LACROIX – Chargé de Mission  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

**Date de convocation :** 22 juin 2015  
**Date d'affichage :** 03 juillet 2015

**Nombre de membres présents**  
**ou remplacés par un suppléant :** 39

**Nombre de membres en exercice :** 47

**Nombre de votants :** 46

ADMINISTRATION

**24 – RAPPORT D'ACTIVITES ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNEE 2014**

Rapporteur : Monsieur Philippe MARINI

En vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, est présenté le projet du rapport d'activités et de développement durable de l'Agglomération de la Région de Compiègne pour l'année 2014.

Ce document doit faire l'objet d'une communication et d'une présentation par chacun des Maires à leur Conseil Municipal.

**Le Conseil d'Agglomération,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,  
Après avoir pris connaissance du rapport d'activités et de développement durable pour l'année 2014,

**APPROUVE** le rapport d'activités et de développement durable 2014 de l'Agglomération de la Région de Compiègne.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



*Philippe Marini*  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**SEANCE DU 30 JUIN 2015**

**ADMINISTRATION**

**25 - DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU PORT FLUVIAL**

Le trente juin deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Emmanuel GUESNIER, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL.

**Ont donné pouvoir :**

Sylvie OGER-DUGAT à Philippe MARINI, Eric HANEN à Michel FOUBERT, Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER, Richard VALENTE à Solange DUMAY, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL, Béatrice MARTIN à Eric BERTRAND.

**Etait absent excusé :**

Jean-Marc BRANCHE.

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. LACROIX – Chargé de Mission  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

**Date de convocation :** 22 juin 2015  
**Date d'affichage :** 03 juillet 2015

**Nombre de membres présents**  
**ou remplacés par un suppléant :** 39

**Nombre de membres en exercice :** 47

**Nombre de votants :** 46

## ADMINISTRATION

### **25 – DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU PORT FLUVIAL**

Rapporteur : Monsieur Philippe MARINI

Par délibération en date du 30 janvier 2008, le Conseil d'Agglomération de la Région de Compiègne a approuvé la création et l'adhésion au syndicat mixte dont l'objet est la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien du port fluvial dans le cadre de la réalisation d'une plateforme multimodale à Longueil Sainte Marie et qui est formé entre la CCPE, l'ARC et le Conseil Départemental de l'Oise.

Suite aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014, par délibération du Conseil d'Agglomération du 17 avril 2014, vous avez procédé à l'élection des délégués titulaires et suppléants de l'ARC au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Port Fluvial (SMPF).

Suite aux élections départementales des 22 et 29 mars 2015, le Conseil Départemental de l'Oise a désigné, par délibération du 22 juin 2015, ses représentants au sein du SMPF. Ainsi, Messieurs Jean DESESSART et Eric de VALROGER siègent désormais à ce comité syndical en tant que Conseillers départementaux.

Il est donc proposé de désigner de nouveaux représentants de l'ARC au sein de ce syndicat mixte comme suit :

| <b>Délégués titulaires</b> |
|----------------------------|
| M. Philippe MARINI         |
| M. Bernard HELLAL          |
| M. Michel FOUBERT          |
| M. Eric BERTRAND           |
| M. Jean-Noël GUESNIER      |

| <b>Délégués suppléants</b>    |
|-------------------------------|
| M. Jean-Pierre LEBOEUF        |
| Madame Arielle FRANÇOIS       |
| Madame Evelyne LE CHAPPELLIER |
| M. Bernard DELANNOY           |
| M. Laurent PORTEBOIS          |

#### **Le Conseil d'Agglomération,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,  
Et après en avoir délibéré,

**DESIGNE** les délégués titulaires et suppléants énumérés ci-dessus, pour siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Port Fluvial.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



*Philippe Marini*

Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**SEANCE DU 30 JUIN 2015**

**ADMINISTRATION**

**26 - DESIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT AU SEIN DE LA COMMISSION DE  
CONTROLE DES COMPTES**

Le trente juin deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Emmanuel GUESNIER, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL.

**Ont donné pouvoir :**

Sylvie OGER-DUGAT à Philippe MARINI, Eric HANEN à Michel FOUBERT, Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER, Richard VALENTE à Solange DUMAY, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL, Béatrice MARTIN à Eric BERTRAND.

**Était absent excusé :**

Jean-Marc BRANCHE.

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. LACROIX – Chargé de Mission  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

**Date de convocation :** 22 juin 2015  
**Date d'affichage :** 03 juillet 2015

**Nombre de membres présents  
ou remplacés par un suppléant :** 39  
**Nombre de membres en exercice :** 47  
**Nombre de votants :** 46

**ADMINISTRATION**

**26 – DESIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT AU SEIN DE LA COMMISSION DE  
CONTROLE DES COMPTES**

Rapporteur : Monsieur Philippe MARINI

Par délibération du Conseil d'Agglomération du 17 avril 2014, vous avez désigné les membres titulaires et suppléants de la commission de contrôle des comptes.

Suite à la démission de Monsieur Yannick LECLERE, membre suppléant de cette commission, il vous est proposé de désigner Monsieur Georges DIAB.

**Le Conseil d'Agglomération,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,  
Et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la désignation de Monsieur Georges DIAB en qualité de membre suppléant de la commission de contrôle des comptes.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**SEANCE DU 30 JUIN 2015**

**ADMINISTRATION**

**27 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION « ECONOMIE - TOURISME »**

Le trente juin deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Emmanuel GUESNIER, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL.

**Ont donné pouvoir :**

Sylvie OGER-DUGAT à Philippe MARINI, Eric HANEN à Michel FOUBERT, Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER, Richard VALENTE à Solange DUMAY, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL, Béatrice MARTIN à Eric BERTRAND.

**Etait absent excusé :**

Jean-Marc BRANCHE.

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. LACROIX – Chargé de Mission  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 22 juin 2015  
Date d'affichage : 03 juillet 2015

Nombre de membres présents  
ou remplacés par un suppléant : 39

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

## ADMINISTRATION

### **27 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION « ECONOMIE – TOURISME »**

Rapporteur : Monsieur Philippe MARINI

Par délibération du Conseil d'Agglomération du 17 avril 2014, vous avez désigné les membres de la commission Economie - Tourisme.

Suite à la démission de Monsieur Bérenger DUMAY, il vous est proposé d'intégrer Monsieur Xavier GERARD pour siéger au sein de cette commission.

Par ailleurs, suite à la demande de l'intéressé, il vous est proposé d'intégrer Monsieur Philippe TRINCHEZ au sein de cette commission.

#### **Le Conseil d'Agglomération,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,  
Et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la désignation de Messieurs Xavier GERARD et Philippe TRINCHEZ en qualité de membres de la commission Economie - Tourisme.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**SEANCE DU 30 JUIN 2015**

**ADMINISTRATION**

**28 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le trente juin deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Emmanuel GUESNIER, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Georges DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL.

**Ont donné pouvoir :**

Sylvie OGER-DUGAT à Philippe MARINI, Eric HANEN à Michel FOUBERT, Anne-Patricia KOERBER à Christian TELLIER, Richard VALENTE à Solange DUMAY, Astrid CHOISNE à Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL, Béatrice MARTIN à Eric BERTRAND.

**Etait absent excusé :**

Jean-Marc BRANCHE.

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. LACROIX – Chargé de Mission  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 22 juin 2015  
Date d'affichage : 03 juillet 2015

Nombre de membres présents  
ou remplacés par un suppléant : 39  
Nombre de membres en exercice : 47  
Nombre de votants : 46

## ADMINISTRATION

### 28 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Jean DESESSART

#### **1) TRANSFORMATION D'UN POSTE RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DES ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX**

Un agent titulaire du grade d'administrateur territorial peut bénéficier d'un avancement au grade d'administrateur territorial hors classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Par conséquent, il vous est proposé de supprimer un poste d'administrateur territorial et de créer un poste d'administrateur hors classe à compter de cette date.

#### **2) CREATION D'UN POSTE RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX**

Un agent en disponibilité pour suivre son conjoint a fait part de son souhait de réintégrer les services de l'Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Actuellement aucun poste n'est vacant et la réintégration suite à une disponibilité pour suivre son conjoint est de droit, il vous est donc proposé de créer un poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à compter de cette date.

#### **3) CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN CATEGORIE B, sous réserve de financement par l'ADEME.**

Dans le cadre de la mise en place d'une plateforme de la rénovation énergétique, il convient de créer un poste d'animateur de la plateforme énergétique. Ce point vous a été décrit dans un rapport précédent lors de cette session. Il est précisé que la création de ce poste est conditionnée à la confirmation de la prise en charge, durant deux ans, de cette dépense par l'ADEME dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial. Cette subvention peut être reconduite pour une année supplémentaire sous réserve de l'atteinte des objectifs. Le poste créé par la délibération de ce jour est donc sous condition de financement et pour une durée comprise entre deux et trois ans selon les financements accordés.

**Le Conseil d'Agglomération,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean DESESSART,  
Et après en avoir délibéré,

**AUTORISE :**

- la suppression d'un poste d'administrateur territorial et la création d'un poste d'administrateur hors classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015,
- la création d'un poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015,
- la création d'un poste de technicien catégorie B, sous réserve de financement par l'ADEME.

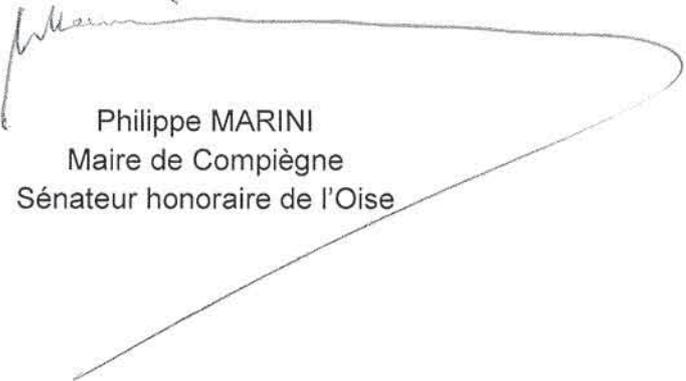
**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces y afférentes.

**PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget Principal, chapitre 012.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

juil.-15

TABLEAU DES EFFECTIFS

| FILIERE ADMINISTRATIVE  |        | EFFECTIF |   | DONT | E.T.P.            |
|---|--------|----------|---|------|-------------------|
| GRADE   | BUDGET | POURVU   |   |      |                   |
| A Administrateur territorial hors classe détaché sur emploi fonctionnel DGA | 1      | 1        |   |      |                   |
| A Administrateur territorial détaché sur emploi fonctionnel DGA             | 1      | 1        |   |      |                   |
| A Administrateur territorial  | 2      | 2        | 1 CDD IB 966/783 IM   |      |                   |
| A Directeur Territorial   | 1      | 1        | 1 CDD IB 985/798 IM   |      |                   |
| A Attaché Principal   | 6      | 6        | 1 CDD IB 966/783 IM<br>1 CDD IB 821/673 IM<br>1 CDD IB 864/706 IM |      |                   |
| A Attaché   | 7      | 7        | 1 CDD IB 466/408 IM<br>1 CDD IB 759/626 IM                        |      |                   |
| A Chargé de mission Tourisme  | 1      | 1        | 1 CDI IB 758/625 IM   |      |                   |
| B Rédacteur principal de 1ère classe  | 8      | 8        |   |      | 1 agent 90 %      |
| B Rédacteur   | 6      | 5        |   |      | 1x80% et 1x90%    |
| C Adjoint administratif principal de 1° classe                              | 3      | 3        |   |      | 1x 80 %           |
| C Adjoint administratif principal de 2° classe                              | 7      | 7        |   |      |                   |
| C Adjoint administratif de 1° classe  | 13     | 13       |   |      | 2 x80% et 1x 50%  |
| C Adjoint administratif de 2° classe  | 19     | 18       |   |      | 3 x 80 % - 1x 90% |
| C Assistants/Conseillers en séjour  | 4      | 4        | 4 CDI dont IB : 427-424-424-418                                   |      | 1 x 65 %          |

| FILIERE TECHNIQUE  |        | EFFECTIF |  | DONT | E.T.P. |
|--|--------|----------|--|------|--------|
| GRADE  | BUDGET | POURVU   |  |      |        |
| A Ingénieur en chef de classe exceptionnelle détaché sur emploi fonctionnel DGS & DGST & 2 DGA | 4      | 4        |  |      |        |
| A Ingénieur en chef de classe normale détaché sur emploi fonctionnel DGA                       | 1      | 1        |  |      |        |
| A Ingénieur principal  | 7      | 7        | 1 CDI IB 966/783 IM<br>1 CDD IB 593/500 IM<br>1 CDD IB 701/582 IM<br>1 CDD IB 379/349 IM |      |        |
| A Ingénieur  | 7      | 7        |  |      |        |
| B Technicien principal de 1ère classe  | 1      | 1        |  |      |        |
| B Technicien principal de 2ème classe  | 5      | 4        |  |      |        |
| B Technicien   | 2      | 1        |  |      |        |
| C Agent de maîtrise principal  | 4      | 4        |  |      |        |
| C Agent de maîtrise  | 1      | 1        |  |      |        |
| C Adjoint technique principal de 2ème classe   | 2      | 2        |  |      |        |
| C Adjoint technique de 1° classe   | 1      | 1        |  |      |        |
| C Adjoint technique de 2° classe   | 10     | 10       |  |      |        |

| FILIERE ANIMATION                  |        | EFFECTIF |  |
|------------------------------------|--------|----------|--|
| GRADE                              | BUDGET | POURVU   |  |
| C Adjoint d'animation de 2° classe | 5      | 5        |  |

| FILIERE POLICE              |        | EFFECTIF |  |
|-----------------------------|--------|----------|--|
| GRADE                       | BUDGET | POURVU   |  |
| C Chef de police municipale | 1      | 1        |  |
| C Brigadier Chef principal  | 2      | 2        |  |
| C Brigadier                 | 1      | 1        |  |

|              |            |            |  |
|--------------|------------|------------|--|
| <b>TOTAL</b> | <b>132</b> | <b>128</b> |  |
|--------------|------------|------------|--|

| CONTRATS DE DROIT PRIVE                                |        | EFFECTIF |  | DONT | E.T.P.      |
|--|--------|----------|--|------|-------------|
|  | BUDGET | POURVU   |  |      |             |
| surveillants 6ème RHC-Ecole d'Etat Major - assistantes | 8      | 8        |  | CAE  | 8 x 57,15 % |
| Apprenti - DSI   | 1      | 1        |  |      |             |

|              |          |          |  |
|--------------|----------|----------|--|
| <b>TOTAL</b> | <b>9</b> | <b>9</b> |  |
|--------------|----------|----------|--|

|                      |            |            |  |
|----------------------|------------|------------|--|
| <b>TOTAL GENERAL</b> | <b>141</b> | <b>137</b> |  |
|----------------------|------------|------------|--|